



Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle

→ tél : 02 537 72 04  
→ fax : 02 537 84 04  
→ febisp.sec@misc.irisnet.be  
→ n° de compte : 110-6043350-74  
→ Secrétariat : 307 rue des Alliés - 1190 Bruxelles

# Rapport d'activités

# 2000

Avec le soutien de la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale (Cocof) et du  
Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale

# Table des matières

Introduction. Avant-propos	p. 3
----------------------------	------

## **PREMIERE PARTIE**

1. Les employeurs de l'ISP et les relations sociales	p. 4
1.1 L'accord du non marchand du 29/6/2000	
1.2 Réalisation d'une enquête sur l'emploi au sein du secteur	
1.3 La représentation patronale : Fesefa, Cessoc	
2. Les opérateurs d'ISP et les relations institutionnelles	p. 5
2.1 Le financement des OISP bruxellois dans le cadre du Fonds Social Européen	
2.2 Le partenariat avec Bruxelles-Formation	
2.3 Le partenariat avec l'ORBEm	
2.4 Les relations avec le Cabinet du Ministre Tomas	
2.5 La Cocof	
2.6 La CCFEE	
2.7 Représentation dans les groupes de travail du Pacte Territorial pour l'Emploi	
2.8 La participation de la FeBISP aux Commissions zonales	
2.9 L'échec du Conseil de l'Education et de la Formation	
3. Les dossiers liés à la formation professionnelle	p. 10
3.1 La validation des compétences	
3.2 Les actions de détermination des Missions Locales	
3.3 Les groupes de travail AFT, Alphabétisation et Préformation,	
3.4 Les Technologies de l'Information et de la Communication	
4. Les stagiaires en formation et l'éducation permanente	p. 12
4.1 Les candidats réfugiés	
4.2 Le contrat stagiaire	
4.3 Le répertoire des outils et méthodes pédagogiques	
5. L'évolution du dispositif	p. 13
5.1 Le bilan du dispositif bruxellois d'ISP	
5.2 Le projet d'ordonnance relative aux Missions Locales	
5.3 Les extensions vers l'économie sociale et le développement urbain	

## **DEUXIEME PARTIE**

6. La communication et l'information	p. 18
6.1 Le mensuel l'Insertion	
6.2 La participation aux rédactions de l'Essor et de Traverses	
6.3 Dans la presse et les médias	
6.4 Notre base de données : Thesaurus	
6.5 Le site Web	

7. La formation	p. 20
7.1 Les « Midis de la FeBISP »	
7.2 La journée d'étude annuelle	
8. Fonctionnement interne et administration	p. 21
8.1 Le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale et les groupes de travail	
8.2 L'équipe	
8.3 L'administration, l'infrastructure et les finances	

## **TROISIEME PARTIE**

Annexe n° 1 : Récapitulatif des articles parus en 2000 dans l'Insertion

Annexe n° 2 : Le calendrier des activités de la FeBISP

Annexe n° 3 : Synthèse de l'expérimentation du « protocole ORBEm »

Annexe n° 4 : Note de travail relative aux actions de détermination des Missions Locales

Annexe n° 5 : Les ordres du jour de l'AG et les présences

## **0. Avant-propos**

L'année 2000 a été une année charnière pour la FeBISP. En effet, beaucoup de projets et chantiers initiés en 1999 se sont développés et amplifiés. Par ailleurs, comme pour toute nouvelle institution la mise en place d'une nouvelle équipe professionnelle a donné lieu à quelques ajustements. Certains de nos collaborateurs nous ont quittés, de nouvelles têtes sont apparues et progressivement s'est formé –déjà- un noyau « d'anciens ».

Le volume des activités a été très soutenu, malgré tous ces changements et, globalement, le plan d'action pour 2000 a été réalisé comme en témoigne le rapport ci-après.

Le fait sans doute le plus marquant de 2000 a été la reconnaissance de notre fédération comme interlocutrice dans de nombreux dossiers et en particulier dans les négociations pour l'application du non marchand.

A la lecture du rapport d'activités on remarquera :

- une présence active de la FeBISP sur de nombreux terrains et des dossiers très variés qui vont des inévitables questions de financement au domaine de la pédagogie en passant par les droits des stagiaires.
- un fonctionnement de la fédération reposant sur une forte implication de ses membres (Assemblées générales et réunion du Conseil d'Administration mensuels, groupes de travail, formations...).
- un effort pour se doter d'outils comme le mensuel l'Insertion, les bases de données, le projet de site Web et une gestion financière équilibrée.

Loi du genre, le rapport se termine au 31 décembre 2000, alors que depuis cette date et la publication de ce texte beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Si vous désirez suivre au plus près l'actualité de la FeBISP, nous serons heureux de vous faire parvenir notre mensuel « L'insertion ».

Gabriel Maissin  
Administrateur-délégué

## **PREMIERE PARTIE**

### **1. Les employeurs de l'ISP et les relations sociales**

#### **1.1 L'accord du non marchand du 29/06/2000**

Des mouvements sociaux à la signature de l'accord du 29 juin...

L'objectif de ces manifestations était que notre secteur soit pris en compte par l'ensemble des Ministres de tutelle (soit une quinzaine pour les Régions wallonne et bruxelloise ainsi que la Communauté française). Des délégations ont donc été reçues dans les Cabinets ministériels concernés.

Dans le courant du mois de juin, un groupe de travail a été mis sur pied pour préparer la grande manifestation du 6 juin 2000 qui rassemblait l'ensemble du secteur socioculturel. Ce fut une grande première pour le secteur ! Le but de ce groupe de travail était d'organiser le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et de le rendre visible via des affiches, actions et slogans originaux.

Tout au long du mois de juin, la FeBISP a été présente et s'est investie dans les actions organisées notamment via de nombreux sittings organisés devant les Cabinets. Suite à ce mouvement social, des négociations ont été ouvertes qui se sont clôturées par la signature de l'accord du 29 juin refinançant le secteur du non marchand en s'inspirant des salaires et de certains avantages du secteur hospitalier (Commission Paritaire 305.1).

Dès septembre, des négociations bipartites (FeBISP – syndicats) et tripartites (FeBISP – syndicats – Cabinet du Ministre Eric Tomas) ont été entamées afin de mettre en pratique l'accord. Actuellement ces négociations sont toujours en cours.

#### **1.2 La réalisation d'une enquête sur l'emploi au sein du secteur**

A partir de juin 2000, nous avons mené une enquête destinée à connaître la situation (salaires, horaires, qualifications...) de l'ensemble des opérateurs ISP.

Tout d'abord, nous aimerions remercier nos membres de l'attention qu'ils ont porté à ce questionnaire car bien que certaines questions étaient pointues, ils ont réalisé de gros efforts pour nous donner des informations complètes et précises. Nous avons donc une bonne base lors des négociations qui ont débuté en automne avec les syndicats et le Cabinet du Ministre Eric Tomas à propos de l'accord du non marchand.

Cette enquête concerne tout le personnel des associations repris sur le registre ONSS au 30/06/2000.

Les réponses obtenues ont été encodées dans une base de données qui comprend 641 fiches (chaque fiche correspond à un contrat. Un travailleur qui a deux contrats mi-temps par exemple est donc répertorié dans deux fiches).

Les informations demandées sur le travailleur ont été traitées de manière tout à fait confidentielle par la FeBISP. Elles sont stockées à des fins statistiques dans une base de données uniquement accessible aux personnes en charge du dossier.

Actuellement nous effectuons un travail d'exploitation de ces données afin de chiffrer le coût de l'accord du non marchand et de remettre un cadastre du secteur au cabinet du Ministre Eric Tomas. Ce rapport devrait être déposé au Cabinet pour fin février 2001.

### **1.3 La représentation patronale : FESEFA et CESSOC**

Depuis deux ans, la FeBISP dispose via sa présence aux conseils d'administration de la FESEFA (Fédération de l'éducation permanente et de la formation des adultes) et de la CESSOC (Confédération du secteur socioculturel et sportif) d'une relation directe avec les organismes patronaux représentatifs du secteur. C'est au niveau de la CESSOC que se discutent les positions et que sont fixés les mandats de la négociation paritaire en CP 329. C'est également à ce niveau que sont gérés les « fonds sociaux sectoriels » comme celui du Maribel social ou des « groupes à risques ». La représentation de l'ISP bruxelloise à ce niveau demande beaucoup d'énergie, mais cela est indispensable pour assurer une cohérence à tous les niveaux des relations sociales qui se développent.

Grâce à cette présence, nous avons été étroitement liés à l'élaboration, par la CESSOC, de la définition des fonctions et des barèmes pour notre secteur. Ce travail a débouché sur un projet d'accord avec les organisations syndicales.

A ce niveau il faut signaler une collaboration étroite avec les collègues wallons de l'Interfédération des organismes OISP et EFT.

## **2. Les opérateurs d'ISP et les relations institutionnelles**

### **2.1 Le financement des OISP bruxellois dans le cadre du Fonds Social Européen Objectif 3**

#### ***2.1.1. Relations avec la Cellule FSE***

Le travail a consisté à établir une meilleure structuration des relations. A partir du mois de juillet, des rencontres tripartites ont été organisées régulièrement entre l'Agence, l'Interfédération et la FeBISP. Ces réunions permettent :

- de suivre l'avancement de la mise en oeuvre de la nouvelle programmation 2000-2006.
- de relayer les informations auprès de nos membres.
- d'interpeller l'Agence quant aux problèmes rencontrés par les opérateurs : information peu claire, parfois contradictoire, généralement orale sur les documents financiers à introduire, sur les dates de liquidation des cofinancements...

Si une première étape a été franchie, la FeBISP reste cependant toujours attentive et tente, depuis le début de l'année 2001, d'obtenir que ses membres puissent avoir des réponses claires et écrites de la part de leur gestionnaire de dossier et qu'un réel suivi soit effectué lorsque celui-ci s'avère absent.

### **2.1.2. Nouvelle programmation 2000-2006**

Pour la première fois, grâce à la coopération de ses membres, la FeBISP a pu établir un recensement des projets des membres introduits pour 2000-2001. Ce tableau indicatif (en particulier les données chiffrées par axes et mesures du DOCUP) nous a permis d'entamer les discussions avec le Cabinet Tomas sur la répartition de l'enveloppe FSE régionale entre les différents types d'opérateurs.

### **2.1.3. Interpellation quant à la jonction entre l'ancienne et la nouvelle programmation**

Le passage de l'ancienne (1994-99) à la nouvelle programmation (2000-2006) Objectif 3 a engendré incertitudes, incompréhension et malentendus entre les opérateurs bruxellois d'ISP et l'Agence FSE. Les changements de procédure, les modifications des documents administratifs à introduire auprès de l'Agence et les courriers sibyllins ont rendu difficile d'une part l'adaptation des opérateurs à de nouvelles pratiques de gestion et d'autre part la mise en oeuvre de leurs activités au service du public. Mais le problème majeur résidait dans le calcul des montants agréés pour leur budget 2000. La FeBISP estimait en effet que l'Agence déduisait du budget 2000 un « montant complémentaire » octroyé sur base d'un solde encore disponible sur la programmation 1994-99 qui devait être intégré au budget 1999 des opérateurs. Bon nombre d'entre eux l'ayant d'ailleurs utilisé à la fin de l'année 1999, ils se retrouvaient en 2000 avec un budget inférieur, contrairement à la possibilité d'augmentation de 25% annoncée très officiellement lors du lancement de la nouvelle programmation.

Après plusieurs courriers et rencontres avec le Cabinet Tomas et l'Agence, nous avons obtenu que ce « complément » litigieux soit un supplément incorporé au budget 1999 mais non reconduit sur les années suivantes.

### **2.1.4. Décision de cofinancement 2000-2001**

Dans un souci d'équité et compte tenu que l'ensemble des demandes FSE 2000-2001 des OISP dépassait le montant disponible, le Cabinet Tomas a souhaité auditionner mi-décembre l'ensemble des opérateurs. La FeBISP a été associée afin de garantir l'équité de la procédure. Si sur la forme la démarche s'est avérée convenable, il n'en va pas de même quant au fond. En effet, les critères utilisés pour la répartition de l'enveloppe FSE sont discutables : récurrence de l'action et coût horaire (sur base des heures conventionnées avec Bruxelles Formation uniquement). C'est pourquoi un groupe de travail interne à la FeBISP s'est mis en place dès février 2001 pour élaborer des propositions et les soumettre au Cabinet pour la seconde tranche 2002-2003 de la programmation.

### **2.1.5. Suivi du programme EQUAL**

Remplaçant les anciens Programmes d'Initiative Communautaire (PIC) « EMPLOI » et « ADAPT » de la Commission européenne, EQUAL vise à cofinancer de nouvelles pratiques de lutte contre les discriminations et les inégalités de toute nature en relation avec le marché du travail.

La FeBISP a joué d'une part son rôle d'information (synthèse des documents de la Commission européenne, organisation d'une rencontre en avril entre les opérateurs intéressés et une conseillère du Cabinet Tomas) ; d'autre part un rôle de lieu d'échanges entre les opérateurs ayant réfléchi à des projets potentiels. L'objectif était qu'ensuite les opérateurs intéressés par un même thème puissent développer leur collaboration. En effet, le PIC financera des projets mis en oeuvre par des groupements d'acteurs appelés Partenariats De Développement (PDD), composés d'Asbl, des autorités publiques locales et/ou régionales, des services publics d'emploi, d'entreprises...

A ce jour, les DOCUP francophone et néerlandophone dont dépend la région bruxelloise n'ont toujours pas été approuvés par la Commission européenne.

### **2.1.6. Information et conseils individuels aux membres concernant les dispositifs de subsides européens**

A partir des demandes individuelles de ses membres, qui souhaitent développer de nouvelles actions ou pérenniser des actions pilotes, la FEBISP peut effectuer des recherches concernant les lignes budgétaires européennes dans lesquelles pourraient s'inscrire les actions. Ce service mis en place avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur en février 2000 est encore peu usité par les membres.

## **2.2 Le partenariat avec Bruxelles Formation**

Le partenariat avec Bruxelles-Formation porte à la fois sur des questions « pédagogiques » influençant les modalités d'action des opérateurs ou sur des questions institutionnelles portant sur l'ensemble du dispositif.

### **2.2.1. Volet institutionnel**

En ce qui concerne ce dernier point deux chantiers sont toujours ouverts en 2000 :

- la FeBISP est toujours demandeuse d'une concertation stratégique avec Bruxelles Formation pour permettre une meilleure vision sur les évolutions en terme d'offre de formation et sur les méthodes et le type d'action. A l'exception de quelques contacts, nous n'avons pas encore pu dégager très clairement quelle forme pourrait prendre cette concertation. A suivre ...
- la FeBISP est toujours demandeuse d'un Arrêté formalisant les modalités du partenariat des opérateurs avec Bruxelles Formation, afin de mieux préciser les modalités, calendrier, etc. du conventionnement.

### **2.2.2. Volet pédagogique**

Parmi l'ensemble des dossiers liés à la formation professionnelle, trois sont traités en relation directe avec Bruxelles Formation.

- a) Une réflexion a été entamée sur le cahier des charges des Missions Locales et les problèmes rencontrés dans sa mise en oeuvre. Concernant les actions de détermination, Bruxelles Formation a souhaité entamer une concertation avec les Missions Locales pour tenter de modéliser ce type d'action (cf. infra 3.2).
- b) La validation des compétences (cf. infra 3.1)
- c) Le groupe de travail AFT (cf. infra 3.3.1)

## **2.3 Le partenariat avec l'ORBEm**

### **2.3.1 Le groupe de travail « protocole ORBEm »**

Ce groupe rassemblant initialement 22 opérateurs membres de la FeBISP avait pour objectif l'expérimentation d'une procédure et d'un document commun (entre les OISP et l'ORBEm) officialisant l'entrée du demandeur d'emploi dans le Parcours d'Insertion. L'expérimentation a démarré lentement, peu de partenaires opérateurs ont commencé à utiliser ce document à partir du mois de février. Dès lors, nous avons peu de matière et de points à discuter lors des rencontres FeBISP/ORBEm.

Lors des réunions internes à la FeBISP, certains accueillants n'avaient pas compris l'objectif et la procédure à suivre ; d'autres se montraient très réticents à l'utilisation d'un tel document qui devait être transmis à l'ORBEm.

Fin avril, la FeBISP a donc décidé de procéder à des entretiens individuels auprès de chaque opérateur testeur en accord avec eux<sup>1</sup>. A l'issue de ces entretiens, il a été décidé de prolonger la période d'expérimentation jusqu'au 31 octobre 2000.

L'expérimentation du protocole a mis en exergue plusieurs questionnements. Au terme de 10 mois, une journée d'évaluation finale a été organisée et animée conjointement par l'ORBEm et la FeBISP (le 19/12/2000). Les résultats montrent, au travers de l'analyse de quatre concepts-clé (Porte d'entrée, Détermination, Accompagnement, Gestionnaire du Parcours d'Insertion), la multiplicité des points de vue et par conséquent des pratiques. Le travail amorcé par l'expérimentation du protocole n'a pas été vain, il va permettre d'alimenter les discussions des quatre groupes de travail instaurés par l'ORBEm dans le cadre de la constitution des Plates-formes Locales pour l'Emploi et la Formation. Ces groupes vont en effet réfléchir à la déontologie appliquée, aux opérations et processus d'utilisation du réseau et de l'outil informatique.

*Voir également l'annexe n° 3 : synthèse de l'expérimentation.*

### **2.3.2 Le groupe de travail « Plates-formes locales pour l'emploi »**

L'ORBEm a décidé d'instaurer un réseau de Plates-Formes locales pour l'Emploi et la Formation qui se traduit par l'ouverture de ses bases de données aux opérateurs partenaires et par l'utilisation de façon complémentaire des moyens humains disponibles. La mise en place de ce réseau répond à la volonté de rendre un service de qualité au public, de lui permettre une meilleure compréhension des possibilités offertes dans le Parcours d'Insertion et de lui assurer un cheminement plus cohérent au sein de ce parcours.

Après un lancement officiel en juin 2000, l'ORBEm a démarré en décembre une première phase de rencontres avec ses partenaires en quatre groupes distincts : CPAS, Ateliers de Recherche Active d'Emploi, Opérateurs de formation qualifiante et Opérateurs d'Insertion SocioProfessionnelle. La FeBISP était présente dans ces deux derniers groupes. L'objectif de ces rencontres, qui se sont poursuivies au cours des mois de janvier et février 2001, était double : présenter l'outil informatique et permettre aux partenaires de commencer à réfléchir sur les actions qu'ils souhaiteront réaliser avec cet outil (inscrire des demandeurs d'emploi, visualiser et compléter leur dossier, enregistrer des offres d'emploi, délivrer des attestations...).

La deuxième phase consistera à définir une déontologie commune et une méthodologie d'utilisation du réseau informatique. Celle-ci débutera au cours du mois de mars pour s'achever au mois de mai. La troisième phase, prévue pour démarrer en juin, consistera pour une douzaine d'opérateurs à expérimenter l'outil jusqu'en décembre. Le choix des opérateurs sera effectué sur base du volontariat et de leur capacité à disposer des moyens techniques et humains nécessaires.

---

<sup>1</sup> **Opérateurs rencontrés (au 07/06/2000) :**

Proforal, CFPAS, Mloc Forest, ISPAT, Boulot Asbl, Mloc Schaerbeek, Mloc Anderlecht, Mloc St-Gilles, CF2 mille, APRES, Mloc Etterbeek, Le Piment, CF Bonnevie, Collectif Alpha, Mloc St-Josse.

## **2.4 Les relations avec le cabinet du Ministre Tomas**

Les relations avec le Cabinet de notre ministre de tutelle ont été intenses, même si celles-ci ont été dominées dans la seconde moitié de l'année par les problèmes liés à l'application de l'accord du non marchand, (cf. Point 1 supra) nous avons eu l'occasion de travailler sur d'autres questions de portée générale, parmi lesquelles nous pouvons épingler :

- a) les questions liées au financement et à la programmation du FSE objectif 3
- b) l'avenir des Missions locales et un éventuel projet d'ordonnance
- c) la mise en place des plates-formes locales pour l'emploi
- d) l'évaluation du dispositif ISP en Région de Bruxelles-Capitale (cf. points 2.5 et 5)
- e) le financement et la reconnaissance de la FeBISP

## **2.5 La Cocof**

Outre le suivi des questions liées au fonctionnement du dispositif, deux questions ont été centrales dans nos relations avec la COCOF :

- a) la mission menée par Mme De Gouy à la demande du Ministre Tomas sur l'évaluation du dispositif ISP (cf. point 5.1)
- b) le financement des opérateurs OISP dans le cadre du FSE (cf. point 2.1)

## **2.6 La CCFEE**

La FeBISP siège en tant qu'expert à la Commission consultative formation emploi enseignement. Cette participation s'est traduite par une présence régulière aux séances de la commission et une participation plus active sur certains domaines directement en lien avec l'ISP. Citons notamment à ce niveau :

- a) l'aide apportée à l'équipe de Mme De Brier dans la réalisation de son enquête sur l'offre de formation en Région de Bruxelles-Capitale.
- b) l'avis sur les actions d'alphabétisation et de préformation des demandeurs d'emploi (texte de la DRISU)
- c) la validation des compétences
- d) la modélisation des actions d'orientation et de détermination professionnelle des Missions locales
- e) la mise en place d'un bureau de l'alternance
- f) la procédure pour le programme d'initiative communautaire Equal à Bruxelles
- g) les diverses demandes d'agrément des opérateurs

## **2.7 Représentation dans les groupes de travail du Pacte Territorial pour l'Emploi**

La FeBISP n'est pas membre du Pacte Territorial, en revanche elle est conviée à certains des groupes de travail. Dans le cadre du groupe 7 (axe 6) relatif à la lutte contre la discrimination à l'embauche, elle a initié des rencontres entre certains de ses membres et le Centre pour l'Égalité des Chances. Celui-ci souhaitait en effet concrétiser un projet, agréé dans le cadre du FSE (DOCUP fédéral Objectif 3), avec des opérateurs rencontrant le public-cible.

## **2.8 La participation de la FeBISP aux Commissions zonales de concertation et de coordination**

Organisées par les Missions Locales, conformément au décret Cocof du 27 avril 1995, ces rencontres portent sur les matières de formation et d'insertion socioprofessionnelle. Depuis septembre 1999, suite à une décision des coordinateurs des Missions Locales, la FeBISP est considérée comme invitée permanente à ces commissions. En fonction des sujets abordés et des demandes exprimées par les Missions Locales, la FeBISP y participe de manière informative (et non politique). L'année 2000 a été l'occasion de systématiser notre participation aux six commissions.

## **2.9 L'échec du Conseil de l'Éducation et de la Formation**

Le CEF (Conseil de l'Éducation et de la Formation) est constitué de deux chambres (formation et enseignement). A l'occasion du renouvellement de la composition de la chambre de la formation, nous avons entrepris une démarche commune avec l'Interfédération auprès du Cabinet Hasquin pour faire en sorte que l'ISP y soit représentée.

Cette démarche a échoué, nous n'avons pas obtenu un avis favorable de notre Ministre de tutelle, de telle sorte que le Ministre Hasquin n'a pas intégré une représentation officielle de l'ISP dans cet organe. C'est dommage... mais ce n'est que partie remise, parce que sur le fond et sur la forme il n'y a pas beaucoup d'arguments à refuser un siège à la FeBISP et à l'Interfédération qui sont représentatives et outillées pour l'occuper.

## **3. Les dossiers liés à la formation professionnelle**

### **3.1 La validation des compétences**

Depuis quelques années, les écrits, les colloques, les journées d'études abordant la question des compétences fleurissent et se taillent la part belle dans la réflexion pédagogique et institutionnelle actuelle en Communauté Française.

Quelles sont les raisons de cet engouement que d'aucuns qualifient de subit et parfois de désordonné ? Que sont les compétences ? Y a-t-il une distinction entre la compétence et les compétences ?

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle francophones de la région de Bruxelles-Capitale, ont souhaité, par l'intermédiaire de la FeBISP, mener un travail de fond sur la question de la

« validation des compétences ». C'est ainsi qu'un groupe de travail interne a été constitué pour se prononcer à la fois institutionnellement et pédagogiquement sur la question.

Préalablement au démarrage du groupe, nous avons entrepris un travail de recherche auprès de spécialistes européens de la question, notamment Danielle Colardyn et Jens Bjornavold et rassemblé une documentation conséquente.

Puis la première phase a consisté à rencontrer chaque opérateur membre du groupe pour faire connaissance et pour voir quels étaient ses objectifs par rapport à la validation des compétences. Le groupe s'est ensuite réuni à partir du mois d'octobre et dès novembre ses travaux ont donné lieu à la rédaction d'une note de travail institutionnelle intermédiaire et à sa diffusion auprès de décideurs politiques, des membres de la FeBISP, des autres acteurs potentiellement intéressés (ORBEm, Bruxelles Formation, CEF, CEFA...) tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Il s'agit là d'une première approche qui aborde la question à la fois de manière globale (c'est-à-dire hors contexte Insertion SocioProfessionnelle = ISP) et particulière (la validation des compétences dans l'ISP, à Bruxelles). Cette note ne vise donc **pas à établir une position institutionnelle définitive** mais à apporter une contribution au débat actuel sur la question, le groupe de travail poursuivant ses réflexions en 2001.

Une journée de formation pour les travailleurs des OISP portant sur ce thème est également programmée.

### **3.2 Les actions de détermination des Missions Locales**

Bruxelles formation avait rédigé une synthèse à partir d'un questionnaire envoyé aux Missions Locales. Ce travail avait pour objectif de modéliser les actions d'orientation et de détermination professionnelles. En retour, le groupe de travail Missions Locales (interne à la FeBISP) a élaboré une note de travail dégageant des critiques constructives et des propositions à l'égard du texte de l'IBFFP.

Une synthèse rédigée par l'Institut a ensuite été déposée à la CCFEE. Parallèlement, Bruxelles Formation devait initier et animer un processus de réflexion pédagogique (échange de bonnes pratiques, définition de concepts et des batteries d'outils) pendant une période de 18 mois à compter du dernier trimestre 2000, avec l'ensemble des Missions Locales concernées et l'attachée pédagogique de la FeBISP. A ce jour, ce processus n'a pas démarré.

*Voir également l'annexe n° 4 : note de travail des Missions Locales.*

### **3.3 Les groupes de travail AFT, Alphabétisation et Préformation**

#### **3.3.1 Groupe de travail AFT**

Pour l'année 2000 le groupe souhaitait poursuivre les échanges avec Bruxelles Formation en prenant en compte la révision du cahier des charges des AFT. Sous l'impulsion de Patrick Stelandre (Idée 53), le groupe a redémarré en orientant sa réflexion sur les travaux initiés par Bruxelles Formation relatifs aux critères d'évaluation des actions de formation des AFT.

### **3.3.2 Le groupe de travail sur les actions d'alphabétisation et celui relatif aux actions de préformation**

Suite à la remise de l'avis de la CCFEE(cf 2.6) sur ces thèmes les deux groupes ne se sont plus réunis en 2000.

### **3.4 Les Technologies de l'Information et de la Communication**

La FeBISP a participé au comité d'accompagnement organisé par Bruxelles Formation concernant la plate-forme TIC/ISP (convention de partenariat avec CF2000 - BRUTECH - LIRE & ECRIRE)

## **4. Les stagiaires en formation et l'Education Permanente**

### **4.1 Les candidats réfugiés**

Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme a mis sur pied un groupe de travail composé d'experts et de travailleurs associatifs afin de développer des propositions en faveur d'une politique volontariste d'insertion des personnes régularisées, à présenter au gouvernement. Nous avons pris part activement aux travaux de ce groupe éphémère pour ensuite prendre en main cette problématique avec les membres de notre Fédération ayant marqué un intérêt envers cette question. En effet, la mise à l'emploi des candidats réfugiés et demandeurs d'asile est très difficile et vu la grande proportion de ce public dans les formations, cela pose réellement problème en fin de parcours. Autre problème : le fait que l'aide sociale ne soit plus octroyée durant la formation à ces personnes, en grande difficulté d'ordre financier. Bien que l'aspect psychologique soit pris en charge par des cellules sociales spécialisées, il n'est pas à négliger au cours d'un parcours de vie et d'insertion souvent chaotique.

### **4.2 Le contrat stagiaire**

Bruxelles Formation a émis l'hypothèse que les associations membres de la FeBISP devraient probablement adopter le nouveau contrat de Bruxelles Formation à faire signer aux stagiaires à l'entrée en formation.

Nous avons, à ce sujet, rencontré à plusieurs reprises Isabelle Allinckx de Bruxelles Formation, qui nous a expliqué dans quel contexte ce contrat s'est avéré nécessaire dans cette institution qu'est Bruxelles Formation.

Mais s'il était réellement question de devoir transposer ce contrat rédigé pour les stagiaires de Bruxelles Formation aux stagiaires des associations, comment envisager la chose puisque les pratiques de l'IBFFP ne sont pas celles des associations d'ISP en matière de respect des droits et devoirs des stagiaires, ou du moins dans un contexte institutionnel aussi différent ?

Nous nous posons donc la question de savoir quelles sont ces pratiques développées au coeur des associations afin de comprendre la manière dont la question est abordée concrètement chez les opérateurs.

Nous avons donc relu article par article le contrat de Bruxelles Formation afin de mettre en évidence les articles ou éléments d'article intéressants et transposables. Nous avons également réfléchi à la définition de contrat pour éviter qu'une des deux parties ne soit lésée.

Nous avons alors rassemblé les contrats et les règlements d'ordre intérieur élaborés par les associations afin de mieux comprendre leur vision de la chose au travers de leurs pratiques.

Nous désirons proposer à Bruxelles Formation et aux OISP un modèle de contrat qui mette tout aussi bien en avant les droits et devoirs de l'association que les droits et devoirs du stagiaire.

### **4.3 Le répertoire des outils et méthodes pédagogiques**

Nous avons pour objectif de produire un répertoire qui est une sorte de catalogue des pratiques pédagogiques. Nous l'envisageons comme un outil de travail mis à disposition des formateurs qui organisent les cours ou les activités de vie sociale et citoyenneté dans une démarche d'éducation permanente que ce soit dans le cadre de modules de détermination, de formation ou de préformation.

Il s'agit de livrer les informations pratiques sous forme de fiches sur un outil fini et bien conçu ou une méthode pédagogique comportant les éléments suivants : le public cible (même si une adaptation est envisageable), le nom de la personne de contact pour plus d'infos, les coordonnées de l'asbl, quelques phrases explicatives sur le fonctionnement...

Nous voulons faire partager les outils et méthodes en respectant la propriété intellectuelle des concepteurs et éviter de faire circuler des documents sans explications.

Nous avons donc rencontré des formateurs et responsables pédagogiques afin qu'ils nous transmettent un maximum d'informations sur leurs pratiques, méthodes et outils pédagogiques. En général, ils sont très enthousiastes par rapport au projet et ont réellement envie de collaborer.

La mise à disposition des premières fiches se fera dès le début de 2001. Nous espérons qu'il rendra plus visible les pratiques ainsi que l'existence des formations, qu'il fera office de coup de pouce aux formateurs en manque d'inspiration et qu'il participera à la création de réseaux entre travailleurs du secteur.

## **5. L'évolution du dispositif ISP**

### **5.1 Le bilan du dispositif bruxellois d'ISP**

Le Ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle, Monsieur Eric Tomas, a chargé l'administration de la Cocof de réaliser une première évaluation portant sur les modalités de la mise en oeuvre du décret du 25 avril 1995, le fameux décret ISP de la Cocof.

Depuis sa constitution, la FeBISP a toujours plaidé pour une « évaluation » de l'ensemble du dispositif de l'insertion socioprofessionnelle. En effet, les acteurs associatifs de l'ISP, ne désirent pas être de simples « opérateurs » passifs faisant entendre leur voix uniquement pour souligner des problèmes de gestion administrative du dispositif ou le manque de moyens. Ils tiennent à prendre leur responsabilité, dans le cadre d'une telle évaluation pour qu'elle puisse aboutir à faire évoluer l'ensemble de la politique de l'ISP en fonction de la situation sociale et économique de la Région et de l'intérêt des publics concernés.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cette initiative. Dans ce cadre, la FeBISP a été consultée : des rencontres ont eu lieu entre les membres du CA de notre fédération et la chargée de mission du ministre, madame Agnès De Gouy. Nous avons eu l'occasion de faire un large tour d'horizon des problèmes qui se posent : cadre légal, définition du dispositif, problèmes administratifs et de fonctionnement, nécessité de renforcer certains pôles... Nous avons également organisé des rencontres spécifiques (Missions Locales, Education Permanente) avec madame De Gouy, qui a par ailleurs rencontré les autres acteurs comme Bruxelles Formation, l'ORBEM...

Pour la FeBISP, cette évaluation du dispositif se distingue selon nous de l'évaluation et du contrôle qui doivent être menés par les autorités publiques sur l'action de chaque opérateur pour établir le respect de l'exécution de ses missions et des moyens qui y sont affectés. En effet, cette évaluation globale du dispositif doit être vue comme un moment permettant de :

- mettre à plat l'ensemble des options de la politique d'ISP, des moyens qui y sont affectés et le rôle des différents acteurs ;
- améliorer sensiblement et de manière structurelle un certain nombre des éléments du dispositif ;
- redonner à ce dispositif un nouveau dynamisme par une meilleure adéquation des instruments aux objectifs poursuivis.

Nous sommes maintenant dans l'attente des suites qui seront données à ce premier travail. Si la liste des constats et des problèmes est utile à dresser, il est encore plus évident que les orientations et les solutions qui seront proposées devraient encore être soumises à une concertation.

Dans le cadre de ces discussions voici quelques points - parmi d'autres - que nous avons soumis à discussion.

## **A. Deux postulats de base**

### **A.1. Développer une vision transversale et élargie de l'ISP.**

L'insertion socioprofessionnelle est un élément d'une politique régionale plus vaste visant non seulement à augmenter les possibilités de formation et d'accès à l'emploi de ce qui est défini officiellement comme des "publics fragilisés", mais aussi à contribuer au renforcement "du développement social de la ville". Dans cette optique, suivant les termes du Plan Régional de Développement de 1995, l'ISP ne s'articule pas seulement à partir des politiques d'emploi et de formation, mais aussi en « *soutenant des initiatives de développement local (revitalisation de quartier, entreprises d'insertion, économie locale...) en appui de l'équilibre social dans la Région.* »<sup>2</sup>.

Un autre élément clef de l'évolution de la politique ISP est son positionnement par rapport aux nouvelles politiques de formation et d'emploi, qui découle de ce que l'on baptise de manière très générale "l'Etat social actif". La stratégie européenne pour l'emploi définie par les exécutifs des Etats membres et la Commission européenne met désormais l'accent sur l'aspect "préventif" et non "plus curatif" des actions. Au-delà des querelles sémantiques, il nous paraît crucial de réaffirmer que notre ville - région, sans doute comme beaucoup d'autres, reste confrontée à un

---

<sup>2</sup> Pour les lecteurs intéressés, voir l'ouvrage "Initiatives locales et développement social de la ville", DRISU, 1998. En particulier pp. 23-26. Cet ouvrage comme tant d'autres est consultable au centre de documentation de la FeBISP. De nombreuses références sur ces matières figurent dans notre base de données Thesaurus.

déficit d'intégration socio-économique pour une part non négligeable de sa population, et que des politiques spécifiques et volontaristes restent indispensables<sup>3</sup>.

#### A.2. Renforcer la logique partenariale.

Dans notre secteur comme dans bien d'autres, il faut promouvoir une vision du rôle de l'associatif comme celui d'un véritable partenaire, et pas seulement comme celui de simple sous-traitant engagé dans une logique de lobbying et de clientélisme. Ce thème a d'ailleurs fait l'objet d'une précédente journée d'étude dont on peut rappeler les conclusions qui ont été résumées dans un article de la revue BIS<sup>4</sup>.

Ceci signifie donner une place à l'associatif et à ses représentants dans la planification de la politique d'ISP (objectifs du partenariat) et par conséquent l'intégrer dans les structures de concertation, de gestion et de négociations. Cette revendication ne doit pas être identifiée uniquement au souci, légitime par ailleurs, des partenaires associatifs de faire valoir leur point de vue. Il s'agit aussi de permettre un meilleur dialogue et une meilleure connaissance mutuelle des différentes catégories d'acteurs (pouvoir politique, administration, partenaires sociaux, monde économique et de l'enseignement...). Il s'agit d'une démarche qui, tout en respectant les rôles et les compétences de chacun, a pour objectif d'augmenter l'expertise sociale générale au profit du bien commun.

### **B. De multiples questions et problèmes auxquels il faut répondre.**

Outre, ce positionnement général, qui constitue plutôt les plans des vastes chantiers qui nous occuperont dans le moyen terme, il existe aussi tout une série de problèmes plus concrets qui doivent être résolus pour améliorer dans l'immédiat le dispositif. Parmi ceux-ci, épinglons :

B.1. La nécessité d'une coordination générale et donc d'une planification des politiques d'emploi et de formation. Comment les opérateurs de l'ISP peuvent-ils le mieux répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs du marché de l'emploi? Comment devons-nous établir des priorités en la matière à court et moyen terme ? Comment les opérateurs peuvent-ils s'adapter, faire des propositions ? Quels sont les lieux (existants ou à créer) où ces articulations peuvent être établies et comment pouvons nous y être associés ?

B.2. Bruxelles Formation est l'organisme public chargé de la régulation de l'offre de formation. A ce titre, il conventionne les actions de ses partenaires. Mais cette relation doit, dans un esprit de partenariat, déboucher sur des procédures plus clairement établies et sur un cadre réglementaire (un arrêté d'application pour le partenariat). Devraient être réglées à ce niveau les procédures pour chaque opérateur : modalités du conventionnement, délais des décisions, possibilité de recours... ainsi que des questions plus collectives (propres à tous les opérateurs) qui ont trait aux méthodes de formation, à la pédagogie, à la validation des compétences...

#### B.3. Les questions liées au financement et aux moyens d'actions.

Une série de problèmes existent par rapport au financement actuel et qui se concentrent sur les délais de décision et de liquidation du financement FSE. Etant donné l'importance de ces

---

<sup>3</sup> Pour nous permettre d'appréhender avec un maximum ces nouvelles évolutions, la quatrième journée annuelle d'études de la FeBISP (en 2001) sera consacrée à cette notion « d'Etat social actif ».

<sup>4</sup> « Secteur associatif et secteur public, des liens en pleine mutation » in Bruxelles informations sociales, décembre 1999 pp. 26-29

financements, il s'agit de trouver un mécanisme de préfinancement. Même si on peut espérer une amélioration à partir des nouvelles procédures du FSE, nous sommes loin d'avoir tous nos apaisements.

Plus fondamentalement, il s'agit aussi de garantir à long terme la pérennité du financement en tenant compte des conséquences de l'accord du non marchand (dont la concrétisation ne va pas sans difficulté), mais aussi en prenant en compte les besoins en terme de frais de fonctionnement. Car si l'accord du non marchand vise à améliorer la situation salariale du personnel (chose bien nécessaire), il ne donnera pas plus de moyens d'actions aux opérateurs.

B.4. Alors que la notion d'éducation permanente fait partie intégrante du décret régissant l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise (Décret Cocof du 27 avril 1995), on ne peut estimer que cette préoccupation soit suffisamment reconnue et soutenue. Or il s'agit de faire en sorte que chaque stagiaire puisse accéder aux moyens pour mieux maîtriser non seulement un projet professionnel, mais aussi une insertion en tant que citoyen. Dans ce cadre reconnaître et garantir un statut du stagiaire en formation est une première étape, encore faut-il que ce statut puisse également s'accompagner d'une participation et d'une prise de parole tout au long de son parcours.

Nous n'avons abordé ici qu'une partie des questions soulevées par l'évaluation du dispositif bruxellois<sup>5</sup>. Il faudra incontestablement y revenir lors de réunions de la FeBISP. Le rapport de cette évaluation a été transmis au ministre mais il n'est, à ce jour, pas encore disponible.

## **5.2 Le projet d'ordonnance relative aux Missions Locales**

Initié en 1999, le groupe de travail réunissant l'ensemble des Missions Locales bruxelloises a poursuivi son travail dans plusieurs directions.

1° Une réflexion commune concernant les actions de détermination, pour ensuite entamer le débat avec Bruxelles Formation.

2° A la suite du rapport de la DRISU et d'une proposition d'ordonnance du groupe parlementaire régional Ecolo en juin 2000, le groupe a élaboré une proposition en distinguant les activités d'ISP des actions de développement social et économique urbain.

Concernant le champ de l'Insertion SocioProfessionnelle, les Missions Locales, comme l'ensemble des opérateurs, pensent que la priorité n'est pas l'ajout d'un nouveau texte-cadre mais bien d'aménager et de compléter par des textes d'application le décret Cocof du 27 avril 1995.

En revanche, parce qu'elles ont développée des actions visant le développement social et économique des quartiers, elles sont favorables à l'adoption d'une ordonnance régionale afin de conforter leurs missions et leur ancrage dans ce domaine, en soulignant la diversité de fonctionnement des Missions Locales, leur souplesse d'action, leur professionnalisme et leur capacité d'expertise.

Le fait que les Missions Locales occupent le champ du développement social et économique urbain correspond à une évolution du secteur de l'ISP qui induit de plus en plus de connexions au niveau local ou régional. Ces tendances sont d'ailleurs confirmées par l'évolution des différentes

---

<sup>5</sup> Pour les mordus de l'évaluation, nos collègues de l'Interfédération ont publié dans un contexte différent un document très instructif sur la situation en Wallonie. "Evaluation du parcours d'insertion wallon. Le point de vue des associations". Disponible au centre de documentation de la FeBISP.

programmations européennes (à titre d'exemple la volonté de privilégier l'axe 1 de l'Objectif 3 FSE pour la programmation 2000-2006).

Le groupe a rencontré à deux reprises le groupe parlementaire Ecolo pour lui exposer ses positions. Parallèlement, l'ORBEm a été chargé par le Cabinet du Ministre Tomas d'une mission de préparation d'un projet d'ordonnance relative aux Missions Locales à partir du rapport de la DRISU. Le groupe de travail a dès lors prévu d'entamer des discussions avec le directeur de l'Office Régional.

### **5.3 Les extensions vers l'économie sociale et le développement urbain**

L'insertion socioprofessionnelle ne peut se suffire à elle-même. Elle est obligée de se penser en rapport avec d'autres domaines d'activités d'une part et de tenir compte des évolutions de la société en général.

Dans cette optique et à partir de questions soulevées par les pratiques de certains de nos membres, nous en sommes venus à examiner des questions comme « les chèques –services », les programmes d'initiatives dans les quartiers, les services de proximité et le statut des entreprises d'économie sociale.

Trois événements ont sensibilisé les responsables de la fédération à ces questions : d'une part la participation à un comité d'accompagnement d'une étude (menée par SAW et Heffboom) sur l'économie sociale bruxelloise, d'autre part les travaux préparatoires au congrès sur l'économie sociale qui s'est tenu à l'initiative du Ministre Vande Lanotte le 9/11/2000 et enfin le fait que la FeBISP a été sollicitée pour donner un avis sur l'accord de coopération entre le niveau fédéral et les régions dans le domaine de l'économie sociale.

Il en est ressorti le projet d'ouvrir en 2001 un chantier de l'économie sociale et du développement urbain à la FeBISP et de s'inscrire dans le cadre d'un plus vaste projet intitulé RES-NET. Réseau belge et européen regroupant différents acteurs de l'économie sociale.

La dimension urbaine de l'action sociale devrait également être prise en compte et dans cette optique, nous avons participé au programme de formation « URBIS » destiné aux agents des CPAS et des communes. Intervenues en tant qu'experts, des membres de la FeBISP et de son équipe ont eu l'occasion de donner des cours sur les questions liées au développement urbain, au dispositif ISP et au travail avec certains publics spécifiques.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **6. La communication et l'information**

#### **6.1 Le mensuel « L'Insertion »**

Notre objectif principal est de disposer d'un outil de communication compréhensible de tous, proche de l'actualité et de l'évolution du secteur, qui puisse être mis à disposition des travailleurs de nos associations membres. Des articles de fond plus techniques (basés sur des matières qui sont généralement traitées lors de nos assemblées générales mensuelles) permettent aux lecteurs de suivre l'évolution du travail de la FeBISP.

Petit à petit, nous tentons d'en faire un outil de communication externe qui pourrait être envoyé aux associations, cabinets, administrations... avec lesquels nous sommes en relation.

Lorsque nous aurons un site internet, nous pourrions diffuser le mensuel sur le site et le rendre ainsi accessible à tout un chacun.

#### **6.2 La participation aux rédactions de l'Essor et de Traverses**

La FeBISP, en tant que fédération, en plus de ses propres canaux de communication, est souvent amenée à collaborer, via des contributions écrites, à d'autres périodiques spécialisés dans le domaine de l'emploi et de la formation tels que :

##### **« L'ESSOR »**

« Le nouvel ESSOR de l'Interfédé » est la revue de l'Interfédération des OISP Wallonie-Bruxelles. La FeBISP a été invitée par le comité de rédaction à participer à cette publication.

Articles rédigés par la FeBISP :

- Dans le n° 12 (juin 2000) intitulé Culture et citoyenneté :  
« Les actions d'alpha à Bruxelles ».
- Dans le n°13 (octobre 2000) intitulé Côté Parcours ... Côté Jardin :  
« Troisième journée d'étude de la FeBISP : Education permanente et insertion socioprofessionnelle : oppositions, articulations et complémentarités ».
- Dans le n°14 (décembre 2000 - janvier 2001) intitulé Tu vœux ou tu veux pas ?  
« Les compétences et leur(s) validation(s) »

##### **« TRAVERSESES »**

Participation, depuis décembre 2000, au comité de rédaction de la revue.

Le premier article rédigé par la FeBISP sera publié dans le n°163 (mars 2001) et s'intitulera

« Travailler (le social) sans penser (la ville) ? ».

### **6.3 Dans la presse et les médias**

#### **« Alter Echos »**

Articles rédigés à partir d'interviews de membres de la FeBISP :

- « Meilleure reconnaissance pour les AFT bruxelloises » (in Alter Echos n°68, actualité du 23 janvier au 5 février 2000, p.10-11)
- « Culture et économie sociale au programme de la Mission locale d'Etterbeek (in Alter Echos n°69, actualité du 6 au 19 février 2000, p.12-13)
- « Titre-services : la Mission locale de Forest participe à une recherche-action européenne (in Alter Echos n°70, actualité du 20 février au 4 mars 2000, p.6-7)
- « Ouverture d'un restaurant-école au quartier maritime de Molenbeek » (in Alter Echos n°71, actualité du 5 au 18 mars 2000, p.5)
- « Jeunes schaerbeekois au travail : former avant de produire » (in Alter Echos n°74, actualité du 16 au 29 avril 2000, p.5)
- « Sylvain Bertrand : les asbl d'insertion sont mieux armées à Bruxelles » (in Alter Echos n°75, actualité du 30 avril au 12 mai 2000, p.23-24)
- « Vers un débat sur les Missions locales et le développement des quartiers » (in Alter Echos n°76, actualité du 14 au 27 mai 2000, p.19)
- « FeBISP : rédiger individuellement des CV ou collectivement des tracts ? (in Alter Echos n°76, actualité du 11 au 24 juin 2000, p.7)
- « Fobagra : filières bruxelloises de formation en graphisme et multimédias » (in Alter Echos n°78, actualité du 14 au 27 mai 2000, p.20)
- « Accord 2000-2005 pour le non marchand bruxellois » (in Alter Echos n°79, actualité du 25 juin au 22 juillet 2000, p.17)
- « Serge Noël : «Bruxelles est une ville, son tissu associatif s'en ressent » (in Alter Echos n°79, actualité du 25 juin au 22 juillet 2000, p.31-32)
- « La Mission locale de Forest se penche sur les femmes-relais » (in Alter Echos n°80, actualité du 23 juillet au 26 août 2000, p.24-25)
- « Formation et mise au travail de gardiens de parc à St-Josse-ten-Noode » (in Alter Echos n°87, actualité du 19 novembre au 2 décembre 2000, p.4)
- « Les formateurs alpha : pour une alphabétisation de qualité » (in Alter Echos n°87, actualité du 19 novembre au 2 décembre 2000, p.21-22)

#### **« Les 4/5èmes de l'iceberg »**

Une série de spots présentant diverses formations a été tournée dans le cadre de l'émission "Les 4/5èmes de l'iceberg" diffusée sur Télé-Bruxelles en boucle le samedi matin, puis en semaine entre 18h et 3H après l'émission « L'heure tourne ».

Les associations contactées ont ainsi eu l'occasion de présenter en 1 minute une de leur formation. La COBEFF, Le Piment, AMIS, le CF2M, le CEFIG, le CFA, FORET, BRUTEK et la Mloc de Forest se sont prêtés au jeu et ont volontiers participé à cette émission.

### **6.4 Notre base de donnée : Thesaurus**

La FeBISP met progressivement sur pied une base de données reprenant des ouvrages utiles pour notre travail journalier : « Thesaurus ». L'économie sociale, le chômage, l'emploi, l'insertion, les répertoires des formations existantes, la mixité sociale, la législation... sont quelques exemples des nombreux thèmes repris dans « Thesaurus ». Cette base de données est en

constante évolution. Nous avons créé une version papier de ce répertoire. Elle est remise à jour tous les mois. Les ouvrages, quant à eux, sont à consulter sur place.

## 6.5 Le site web

La première étape a consisté à recueillir les besoins et les idées des membres de la FeBISP et à définir les besoins que nous pressentions. Puisque nous souhaitions faire de cet outil un nouveau moyen de communication pour et entre nos membres, il nous semblait primordial de leur demander leur avis. Un questionnaire a donc été élaboré et leur a été adressé. Sur base des réponses, plusieurs axes se sont dégagés pour définir les grandes lignes de l'architecture du site.

La deuxième étape a consisté à rencontrer un informaticien de FeBISP Informatique pour réaliser une étude technique préalable : nombre de pages, choix de l'hébergeur, coûts d'assistance à la conception et de maintenance à prendre en compte...

La troisième étape s'est concrétisée par la création de pages web pour une première simulation, à partir d'un logiciel basique (Claris Homepage) auquel un membre de l'équipe FeBISP a été formé.

## 7. La formation

### 7.1 Les « Midis de la FeBISP »

La FeBISP organise des débats-conférences appelés « **Midis de la FeBISP** ». Nous y invitons des orateurs spécialistes des questions d'actualité qui concernent directement nos membres et nos partenaires. Nous y privilégions les échanges entre participants et orateurs. Au cours de l'année 2000, quatre Midis ont été organisés.

⇒ janvier 2000 : L'inscription des demandeurs d'asile dans les formations d'insertion socioprofessionnelle

invités : Madame Fizez, responsable du service permis de travail, ORBEm  
Monsieur Braem du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre la racisme

⇒ avril 2000 : La Certification et la Validation des Compétences

invité: Alain Kock, Chargé de Mission au Conseil de l'Education et de la Formation à la Communauté française Wallonie Bruxelles.

⇒ mai 2000 : la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA) : présentation et enjeux

invités : Pierre Malaise, secrétaire permanent de la Confédération des employeurs des secteurs sportifs et socioculturels (CESSOC) et Serge Noël, Président de la FESEFA.

⇒ Octobre 2000 : Quel travail pour les femmes ?

invitée : Dominique Decoux, sociologue

A quelques jours du succès remporté par la marche mondiale des femmes en octobre dernier, nous avons eu le plaisir d'écouter Dominique Decoux. Elle nous a éclairés sur les problématiques rencontrées par les femmes dans le monde du travail.

## 7.2 la journée d'étude annuelle

Nous avons organisé le 25 mai 2000 une journée d'étude sur le thème "Education permanente et insertion socioprofessionnelle : oppositions, articulations et complémentarités".

L'organisation d'une telle journée d'étude et de réflexion émerge des contacts directs entre les opérateurs eux-mêmes et la FeBISP.

Plusieurs intervenants ont nourri les réflexions et les débats de cette journée : Jean-Pierre Nossent (Inspecteur général du service éducation permanente de la Communauté française), Christine Jaminon (chercheuse au Cerisis-UCL), Silvana Panciera (sociologue qui fut directrice du Coften et responsable du Casi - Université ouvrière), Isabelle Poulet (criminologue, sociologue et chercheuse asbl Synergie), Andrea Rea (Sociologue, Institut de Sociologie ULB, coordonnateur du Germe), Abraham Franssen (Sociologue, chercheur Fopes UCL) et Mateo Alaluf (Professeur ULB, Institut du Travail).

La journée d'étude s'est articulée autour des définitions des concepts d'éducation permanente et d'insertion socioprofessionnelle, de leurs fondements respectifs, de leurs évolutions et de leurs émergences. Et ce, dans le but de découvrir les corrélations ou les oppositions éventuelles entre ces deux champs.

## 8. Fonctionnement interne et administration

### 8.1 Le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale et les groupes de travail

Reposant sur une participation active de ses membres, la FeBISP se réunit en AG de travail tous les mois, le CA se réunit deux fois par mois. Les ordres du jour de ces réunions sont repris en annexe. Par ailleurs des groupes de travail appuient le travail de l'équipe, dont les matières sont évoquées tout au long du rapport.

### 8.2 L'équipe

Comme pour toute nouvelle institution la mise en place d'une nouvelle équipe professionnelle a donné lieu à quelques ajustements. Certains de nos collaborateurs nous ont quittés, de nouvelles têtes sont apparues et progressivement s'est formé - déjà - un noyau « d'anciens ».

Administrateur Délégué Coordination générale	<b>Gabriel Maissin</b>
Assistante de direction	<b>Valérie Dancart</b>
Attachée « questions institutionnelles »	<b>Elisabeth Jérôme</b> Le 15 mai 2000, départ pour la Mission locale de Molenbeek
Attachée pédagogique « formation professionnelle »	<b>Anne Gauthier</b> Le 1 avril 2000, départ pour la Mission locale de St Josse
	<b>Nathalie Ista</b> À partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2000

Attachée « relations sociales et publications »	<b>Nathalie Hoffstadt</b>
Attachée pédagogique « éducation permanente »	<b>Emmanuelle Geubel</b>
Attaché « questions institutionnelles et fonds européens»	<b>Pierre-Alain Gerbeaux</b> A partir du 7 février 2000
Secrétaire	<b>Sylvie Lepage (interim)</b>
Assistante administrative	<b>Yvette Zanincka (interim)</b>

### **8.3 L'administration, l'infrastructure et les finances**

La FeBISP a équilibré correctement son budget en 2000, grâce aux apports des membres (paiement très régulier des cotisations, emplois du groupement maribel social...) et grâce à une aide de la Région sous forme de deux postes ACS et d'une subvention de un million de la COCOF. Une utilisation optimale de ces ressources a permis de poursuivre l'équipement de la FeBISP en matériel de bureau et informatique, assurant ainsi à l'équipe de bonnes conditions de travail.

Au plan administratif, notre assistante de direction, Valérie Dancart a bénéficié à la suite de son congé de repos d'accouchement d'une pause carrière mi-temps, ce qui nous a conduit à procéder à l'engagement pour une durée déterminée d'assistantes administratives.

## **TROISIEME PARTIE**

### **Liste des annexes**

**Annexe n° 1 : Récapitulatif des articles parus en 2000 dans « L'insertion »**

**Annexe n° 2 : Le calendrier des activités de la FeBISP**

**Annexe n° 3 : Synthèse de l'expérimentation du « protocole ORBEm »**

**Annexe n° 4 : Note de travail relative aux actions de détermination  
des Missions Locales**

**Annexe n° 5 : Les ordres du jour des Assemblées générales et les présences**

## **Annexe n° 1 - Récapitulatif des articles parus en 2000 dans « L'insertion »**

### **Insertion n°5 – janvier**

- Régularisation des sans-papiers : opération salubre ou miroir aux alouettes ?
- Les nouvelles mesures d'emploi visant l'insertion des demandeurs d'emploi vers la convention de premier emploi
- Le temps de travail au sein de la commission paritaire 329
- Campagne « Extrême droite, non merci ! » : nouveaux projets en perspective des élections communales

### **Insertion n°6 – février**

- Micro-Bxl... Une aide aux projets des demandeurs d'emploi
- Les candidats réfugiés et la formation. Compte-rendu du dernier « Midi de la FeBISP »
- Leonardo II : 1er appel à projets
- CCT n°75 : relèvement des délais de préavis minima à notifier aux ouvriers
- Le secteur du non marchand se fait entendre
- La ville des solidarités

### **Insertion n°7 – mars**

- Equal : un volet spécifique pour les demandeurs d'asile en cours d'élaboration
- Les chantiers de l'économie sociale
- Un grand merci à nos membres
- À propos de la mise au travail des demandeurs d'asile et leur accès à la formation
- Éducation permanente et insertion socioprofessionnelle : dispositifs et articulation des pratiques
- Télé-Bruxelles : le retour

### **Insertion n°8 - avril**

- Ste-Angèle, un accord entre la CESSOC et les syndicats
- La FESEFA, c'est parti...
- Donner une dimension locale à la Stratégie Européenne pour l'Emploi
- Des formations pour ne pas rester muet face à l'extrême droite

### **Insertion n°9 - mai**

- Tout ce que vous devez savoir pour la manifestation du secteur socioculturel
- Tous ensemble le 6 juin
- Regard sur le Fonds Social Européen
- Le réseau des « Plates-formes locales pour l'emploi » s'annonce en Région bruxelloise
- Quand les acteurs de l'insertion deviennent des « pédago-commerciaux »...
- Compte rendu du « Midi de la FeBISP » du 26 avril 2000
- Euwedin (European Woman and Employment Data and Information)

### **Insertion n°10 – juin**

- Le non marchand : un accord bruxellois ? Non peut-être !
- Le Comité économique et social des Communautés européennes : représentant de la société civile
- Micro-Bxl

### **Insertion n°11 – juillet- août - septembre**

- Troisième journée d'étude de la FeBISP. Éducation permanente et insertion socioprofessionnelle : oppositions, articulations et complémentarité
- Accompagnateur social : un métier d'avenir ?
- Une initiative locale d'emploi... Des gardien(ne)s de parc à St-Josse-ten-Noode
- L'asbl Fobagra ouvre un second bureau

### **Insertion n°12 - octobre**

- La Commission européenne, moteur de l'Union européenne
- Les entreprises de travail adapté : entreprises d'économie sociale ?
- L'intérim d'insertion, c'est quoi exactement ?
- Réseau financement alternatif : le lien entre épargne et solidarité
- JUMP : l'accès des femmes en recherche d'insertion aux formations et à l'emploi

### **Insertion n°13 novembre**

- Accord du non marchand es-tu là ?
- Les compétences, chronique d'un engouement dénoncé ?
- Parlement européen : 626 élus pour 375 millions de citoyens
- Solidarité pour en finir avec la clandestinité
- Quel travail pour les femmes ?
- Thesaurus : une mine d'informations

### **Insertion n°14 - décembre**

- Les Key Skills au cœur de la démarche de validation nationale N.V.Q. en Grande-Bretagne
- Vers une évaluation du dispositif de l'insertion socioprofessionnelle en Région de Bruxelles-Capitale ?
- Reconnaître et certifier les compétences. Compte-rendu du colloque international organisé à Anvers les 7 & 8 /12/2000
- Micro-Bxl entame sa deuxième année

## Annexe n° 2 : Le calendrier des activités de la FeBISP

### Agenda des activités de la FeBISP (janvier 2000)

6/1 à 15H	Réunion à l'Institut Emile Vandervelde	IEV
10/1 à 12H	Comité de pilotage	CEFA-UO
10/1 à 12H15	Réunion extrême droite, non merci !	Centre pour l'égalité de chances et la lutte contre la pauvreté
10/1 à 13H30	Assemblée générale	CEFA-UO
11/1 à 9H30	Réunion sur les groupes à risques	FeBISP
11/1 à 9H	Intervention sur le thème de la Belgique fédérale (session organisée par le CPAS de St-Josse)	MLOC de St-Josse
12/1 à 9H30	Rencontre avec Les Petits Riens (adhésion éventuelle)	Les Petits Riens
13/1 à 9H	Journée de formation OCDE. Politique de l'emploi en Europe.	Salle du Conseil Economique et Social Européen
13/1 à 12H	Groupe de travail « testeurs » protocole - ORBEm	Piment
17/1 à 8H30	Comité de pilotage	FeBISP
17/1 à 9H30	Réunion préparatoire sur le programme Equal (journée d'info du 9/2/00)	FeBISP
18/1 à 8H30	Comité de pilotage	FeBISP
21/1 à 9H	Commission zonale sud	CPAS de St-Gilles
24/1 à 12H	Conseil d'administration de la Fesefa	Ligue des familles
25/1 à 9H30	Commission consultative Formation – Emploi - Enseignement (CCFEE)	Bruxelles-Formation
25/1 à 14H	Commission zonale Sud-Est	Ploc d'Ixelles
26/1 à 13H30	Réunion info FSE (programmation 2001-2006)	CERIA ave E. Gryson, 1 1070 Anderlecht
26/1 à 12H15	Commission zonale Centrale	Ploc de Bruxelles-Ville (salle RAE)
27/1 à 9H	Journée de formation OCDE. Politique de l'Emploi en Europe.	Salle du Conseil Economique et Social Européen
28/1 à 9H	Groupe C.C.F.E.E. Politique de l'Emploi.	Bruxelles-Formation
28/1 à 12H	2e Midi de la FeBISP « L'inscription des demandeurs d'asile dans les formations d'ISP »	CEFA-UO
28/1 à 14H	Réunion sur la politique de la ville	ARAU
31/1 à 9H30	Réunion programmation 2001-2006 (FSE) avec le Cabinet d'E. Tomas. Réservation de crédits.	Cabinet d'E. Tomas

### Agenda des activités de la FeBISP (février 2000)

2/2 à 14H30	Réunion sur l'alphabétisation	DRISU
3/2 A 9H30	Journée de formation OCDE. Politique de l'emploi en Europe	Salle du Conseil Economique et Social Européen
4/2 A 9H	Séance d'information pour les membres : programmation FSE	CEFA-UO

7/2 à 9H	Rencontre avec le groupe Ecolo du gouvernement régional bruxellois	FeBISP
7/2 à 12H	Comité de pilotage	CEFA-UO
7/2 à 13H30	Assemblée générale	CEFA-UO
9/2 à 13H	Réunion FTU	FeBISP
10/2 à 14H	Réunion Pacte territorial - économie sociale	ORBEm
14/2 à 12H	Réunion sur le FSE	Cabinet du Ministre E. Tomas
15/2 à 9H	Commission zonale Sud	CPAS de St-Gilles
16/2 à 10H	Réunion de préparation de la journée d'étude du 25 mai 2000	FeBISP
16/2 à 14H	Rencontre avec les syndicats (SETCa et CNE)	FeBISP
17/2 à 9H30	Journée de formation OCDE. Politique de l'emploi en Europe	Salle du Conseil Economique et Social Européen
18/2 à 9H	Comité de suivi Education Permanente	FeBISP
22/2 à 14H	Commission zonale Sud-Est	Ploc d'Ixelles
22/2 à 20H	L'emploi « entre contraintes et possibilités »	ULB
23/2 à 9H30	Groupe de travail formation de base / préfo	CEFA-UO
24/2 à 11H	Groupe de travail « testeurs » Protocole - ORBEm	APRES ASBL
24/2 à 13H	Réunion FTU	APRES ASBL
25/2 à 10H	Conseil d'administration de la CESSOC	rue St-Ghislain
25/2 à 13H30	Comité de pilotage	FeBISP
29/2 9H	Commission zonale Sud	CPAS de St-Gilles

## Agenda des activités de la FeBISP (mars 2000)

1/3 à 13H	Groupe de travail sur les Missions Locales	FeBISP
1/3 à 14H30	Réunion sur l'économie sociale	Cabinet du Ministre J. Vande Lanotte
1/3 à 15H	Réunion pour la mise à jour de la brochure COCOF	Cabinet du Ministre E. Tomas
2/3 à 9H	Rencontre avec le groupe ECOLO	FeBISP
2/3 à 14H	Réunion du comité de rédaction de « L'ESSOR »	Interfédération (Namur)
3/3 à 9H30	Conseil d'administration de la Fesefa	ACFI
3/3 à 9H	Réunion FeBISP - ORBEm sur le Protocole	ORBEm
3/3 à 13H30	Groupe de travail AFOSOC	AFOSOC
6/3 à 9H	Réunion de préparation pour la note sur l'alphabétisation	DRISU
7/3 à 13H	Réunion de préparation pour la note sur l'alphabétisation	DRISU
7/3 à 14H	Réunion de préparation pour la note sur les Missions locales	DRISU
9/3 à 9H30	Réunion sur les bilans de compétences	Laboratoire d'Ergologie de l'ULB
10/3 à 9H30	Rencontre Bruxelles Formation / FeBISP (axe1 - axe2 des projets FSE))	Cabinet du Ministre E. Tomas
10/3 à 14H	Réunion de concertation Interfédération / FeBISP	ACFI
13/3 à 9H	Assemblée générale extraordinaire Journée d'évaluation : activités de la FeBISP	ISPAT
14/3 à 9H	Groupe de travail « testeurs » Protocole - ORBEm	AMIS
14/3 à 10H	Réunion de rédaction pour « L'Essor »	Interfédération (Namur)

15/3 à 13H	Réunion FTU	CBAI
15/3 à 14H	Rencontre avec les syndicats (SETCa et CNE)	FeBISP
15/3 à 15H	Commission zonale Nord-Est	Hôtel de Ville de Schaerbeek
16/3 à 9H	Rencontre avec Estelle Kreslo	Institut social de l'ULB
17/3 à 9H30	Conseil d'administration de la Fesefa	Jeunes scientifiques ave du Parc, 90 1190 Bxl
17/3 à 9H30	Réunion de préparation pour la note sur l'alphabétisation	DRISU
17/3 à 13H	Conseil d'administration de la Cessoc	Jeunes scientifiques ave du Parc, 90 1190 Bxl
20/3 à 13H	Comité de pilotage	FeBISP
21/3 à 12H	Midi du Karreveld : présentation du dispositif ISP	Château de Karreveld
23/3 à 14H	Réunion sur la Maison de l'emploi	IEV
23/3 à 14H	Rencontre avec Eric Mikolajczak (la Boutique de Gestion) et les administrateurs de l'Interfédération à propos du FSE	Boutique de Gestion rue Josaphat, 33 1210 Bxl
24/3 à 14H	Commission zonale Nord-Ouest	AMIS
27/3 à 14H	Rencontre avec Alain Kock (Conseil de l'Enseignement et de la Formation de la Communauté française)	bd Léopold II (4B127) 1080 Bxl
28/3 à 9H	Réunion FeBISP - ORBEm sur le Protocole	ORBEm
28/3 à 9H30	Commission Consultative Formation Emploi Enseignement	IBFFP Salle de la Mezzanine
28/3 à 13H30	Comité de suivi « Education Permanente »	FeBISP
28/3 à 14H30	Réunion Pacte territorial - économie sociale	ORBEm Salle 620B
29/3 à 14H	Assemblée générale de la Fesefa	AID
30/3 à 13H	Réunion FTU	Mloc de Forest

### Agenda des activités de la FeBISP (avril 2000)

3/4 à 9H	Rencontre avec M. Eddy Courthéoux (ORBEm)	ORBEm
3/4 à 12H	Comité de pilotage	CEFA-UO
3/4 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
4/4 à 9H	Évaluation FTU	Mloc St-Josse
5/4 à 11H	Réunion avec les syndicats (SETCa et CNE)	FeBISP
5/4 à 15H	Réunion pour la mise à jour de la brochure COCOF	Cabinet du Ministre E.Tomas
6/4 à 13H30	Assemblée générale du CBCS	Espace du Marais Rue du Méridien, 23 1000 Bxl
6/4 à 14H	Comité d'accompagnement d'Euwedin	Amazone Rue du Méridien, 10-14 1210 Bxl
7/4 à 9H30	Chantier de l'économie sociale	Régie de quartier de Bxl-Ville
11/4 à 12H30	Comité de pilotage	Mloc de Forest
13/4 à 10H	Assemblée générale de la Fesefa	Centre d'action laïque (ULB)
18/4 à 14H	Finalisation de la note sur l'alphabétisation	Cabinet du Ministre E.Tomas

20/4 à 15H	Réunion pour la mise à jour de la brochure COCOF (finalisation)	Cabinet du Ministre E.Tomas
21/4 à 9H30	Réunion RAE	APRES
25/4 à 9H	Commission Consultative Formation - Emploi - Enseignement	IBFFP
25/4 à 9H	Réunion FeBISP - ORBEm sur le Protocole	ORBEm
25/4 à 14H30	Réunion Equal	CBAI
26/4 à 10H	Réunion Candidats réfugiés	Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre la Pauvreté
26/4 à 12H	Midi de la FeBISP sur la validation et la certification des compétences	CEFA-UO
27/4 à 9H30	Conseil d'administration de la Cessoc	Quai du Commerce
27/4 à 14H	Groupe de travail sur les Missions locales	FeBISP
27/4 à 14H	Réunion de rédaction pour « L'Essor »	Interfédération (Namur)
28/4 à 12H	Réunion avec les syndicats (SETCa et CNE)	FeBISP
28/4 à 14H	Réunion chantier de l'économie sociale - insertion avec J. Defourny	Ministère des Affaires sociales

### **Agenda des activités de la FeBISP (mai 2000)**

2/5 à 14H	Conseil d'administration de la Fesefa	Ligue des familles
3/5 à 9H	Rencontre avec M. Toulmonde (site Web)	FeBISP
3/5 à 14H30	Rencontre avec M. E. Buysens (Cabinet Tomas)	FeBISP
4/5 à 9H30	Rencontre avec M-CI Lacroix	Synergie
4/5 à 11H	Réunion préparatoire à l'AG sur le protocole ORBEm	FeBISP
4/5 à 14H	Conseil d'administration de l'Interfédé	Interfédération (Namur)
5/5 à 9H30	Rencontre avec M. A. De Wasseige	Communauté française
5/5 à 10H	Assemblée générale de la Cessoc	MOC (salle 4)
5/5 à 14H30	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	PROFORAL
8/5 à 12H	Comité de pilotage	CEFA-UO
8/5 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
9/5 à 9H	Présentation Protocole coordination Région de Bxl-Capitale et Région Flamande	Centre Amazone
9/5 à 9H30	Groupe de travail sur la décision commune vis-à-vis des pouvoirs de tutelle	Ligue des familles
9/5 à 14H	Comité d'accompagnement d'Euwedin	Centre Amazone
10/5 à 9H30	Table ronde Euwedin	Centre Amazone
10/5 à 10H	Réunion du groupe Maribel	FeBISP
11/5 à 9H15	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	CFPAS
11/5 à 19H	Projet Urbain Urbis	Ave Montjoie, 93-97 1080 Bxl
12/5 à 8H30	Délégation FeBISP Protocole - ORBEm	ORBEm
12/5 à 12H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	MLOCde Forest
15/5 à 8H30	Réunion d'évaluation projet PTP Ploc	Cabinet du Ministre E. Tomas
16/5 à 9H	Rencontre avec l'Interfédé (préparation action 6 juin)	ACFI
16/5 à 11H30	Rencontre AMIS	AMIS
16/5 à 14H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	Boulot ASBL
16/5 à 14H	Table ronde intersectorielle	Cabinet du Ministre Tomas

17/5 à 9H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	Ploc de Schaerbeek
17/5 à 9H	Evaluation du dispositif ISP : rencontre avec Mme A. De Gouy	COCOF
17/5 à 13H30	Réunion avec les syndicats au sujet des PTP	FeBISP
17/5 à 14H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	MLOC d'Anderlecht
17/5 à 16H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	MLOC de St-Gilles
18/5 à 9H30	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	CF2M
18/5 à 11H30	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	APRES
18/5 à 14H	Groupe de travail CESSOC (préparation action 6 juin)	rue Traversière, 8 1210 Bxl
19/5 à 8H30	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	MLOC d'Etterbeek
19/5 à 14H	Conférence de presse de la Cessoc (action du 6 juin)	IPC
23/5 à 9H30	Conseil d'administration de la Cessoc	rue Traversière, 8 1210 Bxl
23/5 à 14H	Groupe de travail Cessoc (préparation action 6 juin)	Ligue des familles
23/5 à 14H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	CF Bonnevie
23/5 à 16H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	Collectif Alpha
24/5 à 12H	Midi de la FeBISP : Quels sont les enjeux et les moyens d'une représentation des employeurs du secteur de l'éducation permanente et de l'insertion socioprofessionnelle ? Qu'est ce que la Fesefa ?	Régie de quartier de Bxl-Ville
25/5 à 9H	3e journée d'étude de la FeBISP : Education permanente et insertion socioprofessionnelle : oppositions, articulations et complémentarités.	Association 29, rue Blanche 1060 Bxl
26/5 à 9H	Comité de pilotage	FeBISP
26/5 à 14H	Economie sociale	Cabinet du Ministre J. Vande Lanotte
29/5 à 14H	Projet Urbain Urbis	ISFSC rue de la Poste, 111 1000 Bxl
30/5 à 9H	Rencontre individuelle Protocole - ORBEm	MLOC de St-Josse

### Agenda des activités de la FeBISP (juin 2000)

5/6 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	CEFA-UO
5/6 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
6/6	Action commune CESSoc-syndicats pour le secteur socioculturel	Action à Namur avec visite au cabinet de Mme Arena, puis grand rassemblement à Bxl
7/6 à 9H	Réunion groupe de travail Missions locales	FeBISP
8/6 à 14H	Table ronde sectorielle ISP	Cabinet du Ministre E. Tomas
8/6 à 17H	Rencontre Fabrimétal	Diamant Buildings Bd. A. Reyers, 80 1030 Bxl
9/6 à 13H30	Réunion de préparation des projets Equal	Espace 27 septembre
9/6 à 14H	Rencontre Interfédé - FeBISP (collaboration)	Boutique de gestion
13/6 à 10H	Plates-formes locales pour l'emploi	ORBEm
13/6 à 14H	Conseil d'administration de la Fesefa	Ligue des Familles
13/6 à 14H	Comité de suivi Education Permanente	FeBISP

13/6 à 15H	Conseil d'administration de la CESSoC	Ligue des Familles
14/6 à 8H30	Réunion sur l'état d'avancement des projets PTP	Cabinet du Ministre E. Tomas
15/6 à 8H30	Table ronde sectorielle ISP	Cabinet du Ministre E. Tomas
15/6 à 16H	Table ronde intersectorielle du non marchand bruxellois	Cabinet du Ministre E. Tomas
16/6 à 14H	Réunion économie sociale	ORBEm
17/6 à 13H30	Remise des prix Roger Vanthourmont	Maison de l'emploi de Schaerbeek rue de Jérusalem, 46 1030 Bxl
19/6 à 10H	Conseil d'administration de la Fesefa	Ligue des Familles
19/6 à 13H	Action du non marchand	Cabinet du Ministre E. Tomas
19/6 à 14H	Après-midi d'étude : "De l'emploi à la participation "	Fondation Roi Baudouin
20/6 à 8H45	" Le management de la diversité " (dans le cadre du pacte territorial pour l'emploi)	ORBEm
20/6 à 13H	Action du non marchand	Cabinet du Ministre E. André
21/6 à 7H30	Action du non marchand	Cabinet du Ministre E. Tomas
21/6 à 13H	Action du non marchand	Cabinet du Ministre D. Gosuin
21/6 à 18H	Action du non marchand (soirée barbecue)	Cabinet de la Ministre A. Neyts
22/6 à 13H	Action du non marchand	Cabinet du Ministre E. Tomas
22/6 à 14H30	Conseil d'administration de la CESSoC	Direction des Services Mobiles (Jambes)
22/6 à 15H30	Négociations au finish de l'accord du non marchand	Cabinet du Ministre E. Tomas
26 & 27/6 à 9H 27/6	Colloque européen " La médiation sociale et culturelle : enjeux professionnels et politiques" CCFEE	Paris CCFEE
28/6 à 9H	Rencontre avec "Les Petits Riens"	Petits Riens
29/6 à 9H	Délégation FeBISP - ORBEm "Protocole"	ORBEm (salle 624)
29/6 à 11H45	Signature de l'accord du non marchand	Cabinet du Ministre J. Simonet
29/6 à 14H	Réunion d'information sur la mise en place des délégations syndicales interassociations	FeBISP
30/6 à 9H	Réunion évaluation interne Protocole - ORBEm avec les opérateurs testeurs	MLOC de St-Josse
30/6 à 14H	Conseil d'administration de la Fesefa	Equipes populaires (Namur)

## **Agenda des activités de la FeBISP (juillet 2000)**

3/7 à 9H	Réunion éducation permanente	Le Piment
3/7 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	CEFA-UO
3/7 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
4/7 à 14H	Comité de rédaction de l'Essor	Interfédé (Namur)
4/7 à 14H	Réunion FSE	Cabinet du Ministre E. Tomas
5/7 à 10H	Réunion Interfédération - FeBISP - FSE	Agence FSE
6/7 à 14H	Groupe de travail sur les Missions Locales	AMIS
6 /7à 14H30	Conseil d'administration de la FeBISP	FeBISP

7/7 à 14H30	Débriefing de l'action " Les métiers du métal "	Fabrimétal (salle112)
13/7 à 14H	Réunion plates-formes locales pour l'emploi	ORBEm
14/7 à 9H30	Journée : "IOD, pour un renouvellement de l'approche du placement des demandeurs d'emploi "	rue du Méridien, 10 1210 Bxl
20/7 à 9H	Réunion détermination - Bruxelles formation	AMIS
20/7 à 15H	Réunion éducation permanente	Ploc d'Ixelles
26/7 à 16H	Réunion protocole - ORBEm	AMIS
27/7 à 12H	Réunion détermination - Bruxelles formation	AMIS

### **Agenda des activités de la FebISP (août 2000)**

1/8 à 15H	Rencontre sur le Docup fédéral FSE Objectif 3	AMIS
22/8 à 9H	Rencontre avec l'Interfédé	Interfédération (Namur)
22/8 à 14H	Réunion Fesefa sur les grilles des fonctions de la CP 329	Interfédération (Namur)
24/8 à 14H	Réunion Equal	Cabinet du Ministre E. Tomas
28/8 à 14H	Réunion interne sur le protocole	AMIS
29/8 à 14H	Réunion protocole - ORBEm avec les opérateurs de la FeBISP	FeBISP
30/8 à 9H	Conseil d'administration de la FeBISP	FeBISP
31/8 à 9H30	Rencontre avec M. Charles Lejeune (FASS)	FeBISP
31/8 à 15H	Réunion interne sur le protocole	Impulsion

### **Agenda des activités de la FebISP (septembre 2000)**

4/9 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	CEFA-UO
4/9 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
5/9 à 14H30	Conseil d'administration de la CESSoc	Ligue des Familles
6/9 à 12H	Participation au jury d'examens à l'IBFFP (réunion préparatoire)	IBFFP
6/9 à 14H	Réunion du comité de suivi éducation permanente	FeBISP
7/9 à 10H30	Rencontre avec M. E. Buysens	Cabinet du Ministre E. Tomas
7/9 à 12H30	Rencontre entre les membres du conseil d'administration de la FeBISP et Mme A. De Gouy	FeBISP
7/9 à 14H	Comité de rédaction de l'Essor	Interfédé (Namur)
8/9 à 10H30	Réunion mensuelle FSE-FeBISP-Interfédé	Agence FSE
8/9 à 14H	Journée internationale de l'alpha. : « l'alphabétisation un droit pour tous » (Lire et Ecrire)	Botanique
12/9 à 9H	Conseil d'administration de la FeBISP	FeBISP
12/9 à 12H30	Assemblée générale extrême droite, non merci !	Centre pour l'égalité des chances
12/9 à 19H45	Café politique d'Attac - Bxl « Cinq mesures pour abolir la misère en Belgique »	CEFA-UO
14/9 à 12H	Présentation du programme de l'année	Centre du Libre Examen
15/9 à 14H	Réunion pédagogique avec Interfédé	Interfédé (Namur)
18/9 à 10H	Conseil d'administration de la Fesefa	Ligue des Familles
18/9 à 13H30	Rencontre sur les validations de compétences	CF2000

18/9 à 15H	Rencontre sur les outils et méthodes pédagogiques	CEMEA
19/9 à 14H	Réunion concertation 2	Mloc d'Etterbeek
19/9 à 14H30	Groupe de travail détermination	IBFFP
20/9 à 9H	Rencontre avec Mme A. De Gouy (Décret)	FeBISP
20/9 à 9H	Commission zonale ouest	Mloc d'Anderlecht
20/9 à 12H	Bureau CESSoc	Ligue des Familles
20/9 à 14H	Groupe de travail comité de négociation de la CP329	Ligue des Familles
22/9 à 9H	Colloque Ecolo - Agalev sur la fiscalité	Maison des parlementaires
25/9 à 9H30	Groupe de travail CESSoc /organisations syndicales	AFoSoc Quai du Commerce, 48 1000 Bxl
26/9 à 9H30	Réunion plénière de la commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement	IBFFP
26/9 à 14H	Rencontre sur les outils et méthodes pédagogiques	Idée 53
27/9 à 10H	Rencontre sur les outils et méthodes pédagogiques	CBAI
28/9 à 14H	Réunion sur les barèmes	Fesefa
29/9 à 9H	Réunion externe protocole	ORBEm (salle 624)
30/9 à 9H	Participation au jury d'examens à l'IBFFP	IBFFP

### **Agenda des activités de la FeBISP (octobre 2000)**

2/10 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	CEFA-UO
2/10 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
3/10 à 8H30	Réunion éducation permanente avec Mme Isabelle Allinckx	FeBISP
3/10 à 9H30	Rencontre sur le centre de validation des compétences multi-opérateurs	CF2000
3/10 à 14H	Réunion évaluation COCOF	FeBISP
4/10 à 9H	Réunion sur le FSE	CASI-UO
4/10 à 9H30	Conseil d'administration de la CESSoc	Médiathèque
4/10 à 10H	Rencontre sur les outils et méthodes pédagogiques	FORET
4/10 à 13H30	Bureau de la FESEFA	Médiathèque
4/10 à 14H	Commission zonale	AMIS
5/10 à 9H	Rencontre sur les outils et méthodes pédagogiques	Le Piment
5/10 à 11H30	Groupe de travail CESSoc / organisations syndicales	AFoSoc Quai du Commerce, 48 1000 Bxl
5/10 à 13H30	Rencontre sur les outils et méthodes pédagogiques	Ateliers du soleil
5/10 à 14H	Réunion interne protocole	APRES
5/10 à 14H	Comité de rédaction de l'Essor	Interfédé (Namur)
6/10 à 9H30	Réunion sur le FSE	COBEFF
6/10 à 9H30	Rencontre sur les outils et méthodes pédagogiques	MQ d'Helmet
6/10 à 10H30	Réunion sur le centre de validation des compétences multi-opérateurs	ACFI
9/10 à 14H30	Pacte territorial pour l'emploi : « Réflexion autour de l'articulation de la lutte contre la discrimination à l'embauche dans les différents DOCUP »	ORBEm
10/10 à 9H	Journée d'information : « Femmes et hommes vers l'emploi : la dimension de genre dans l'insertion socioprofessionnelle »	Centre Amazone

10/10 à 9H	Conseil d'administration de la FeBISP	FeBISP
11/10 à 9H	Participation au jury d'examens à l'IBFFP	IBFFP
11/10 à 13H	Colloque sur l'éducation permanente	Ellezelles
12/10 à 9H30	Rencontre informelle entre les Missions locales et régionales à l'initiative de M. Alain Cock	CEF
12/10 à 14H	Groupe de travail Interfédé sur les descriptions de fonctions	Interfédé (Namur)
13/10 à 12H30	Rencontre sur les pistes de subsides européens pour Cyber 53	Idée 53
16/10 à 10H	Formation professionnelle continuée J-P Platevoet	Conseil de l'Education et de la Formation (CEF)
16/10 à 14H30	Réunion plénière de la CP 329	Ligue des Familles
16/10 à 14H30	Comité égalité des chances FIJ - Objectif 3 FSE	FeBISP
17/10 à 9H	Commission zonale Forest / St-Gilles	CPAS de St-Gilles
17/10 à 10H30	Rencontre sur la validation des compétences	FIJ
17/10 à 14H30	Rencontre FeBISP / syndicats sur la délégation syndicale interassociations et sur l'accord du non marchand	FeBISP
18/10 à 9H30	Groupe de travail CESSoc sur les barèmes et descriptions de fonctions	Ligue des Familles
18/10 à 13H	Conseil d'administration la FESEFA	Ligue des Familles
19/10 à 9H	Rencontre avec M. Eric Buysens	Cabinet du Ministre Eric Tomas
19/10 à 10H30	Réunion mensuelle FSE	Agence FSE
20/10 à 9H	Journée d'information sur les accords du non marchand socioculturel	La Marlagne
20/10 à 9H30	Rencontre sur les validations de compétences	Synergon
20/10 à 12H	Midi FeBISP : « Quel travail pour les femmes ? ». avec comme invitée Dominique DECOUX, sociologue	CEFA-UO
20/10 à 14H30	Comité d'accompagnement de partenariat sur les plates-formes NTIC de l'ISP	IBFFP
23/10 à 10H	Conseil d'administration extraordinaire de la CESSoc : préparation de la réunion de la Commission paritaire du 25/10 avec le gouvernement wallon	Ligue des Familles
23/10 à 14H	Pacte territorial pour l'emploi (axe 2)	ORBEm
23/10 à 14H	Réunion avec les membres du groupe Equal	FeBISP
23/10 à 16H30	Rencontre sur la validation des compétences	COBEFF
24/10 à 8H30	Participation au jury d'examens à l'IBFFP	IBFFP
24/10 à 14H	Rencontre avec les services partenariats et FSE sur les grilles de partenariats	ORBEm
24/10 à 15H30	Rencontre sur la validation des compétences	CF2000
25/10 à 10H30	Rencontre sur la validation des compétences	CBAI
25/10 à 14H	Rencontre sur la validation des compétences	CFA
25/10 à 14H30	Rencontre FeBISP / syndicats sur la délégation syndicale interassociations et sur l'accord du non marchand	FeBISP
25/10 à 16H	Rencontre sur la validation des compétences	FORET
26/10 à 12H	Réunion du Comité de suivi éducation permanente	Le Piment
27/10 à 9H30	1e réunion du groupe de travail sur la validation des compétences	FeBISP

27/10 à 14H30	Rencontre FeBISP / syndicats / Cabinet Tomas sur l'accord du non marchand	Cabinet du Ministre Eric Tomas
31/10 à 12H30	Réunion sur le financement des OISP	Cabinet du Ministre Eric Tomas
31/10 à 14H30	Réunion sur les PTP	Cabinet Ministre Eric Tomas
31/10 à 15H30	Rencontre sur la validation des compétences	BRUTEK

## Agenda des activités de la FeBISP (novembre 2000)

6/11 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	CEFA-UO
6/11 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
6/11 à 14H30	Pacte territorial pour l'emploi : « Réflexion autour de l'articulation de la lutte contre la discrimination à l'embauche dans les différents DOCUP »	ORBEm
7/11 à 13H	Réunion CESSoc sur les accords wallon et bruxellois	Ligue des Familles
7/11 à 14H	Concertation zonale d'Anderlecht	WOK
8/11 à 12H15	Assemblée générale du CDCS	Espace du Marais rue du Damier, 23 1000 Bxl
8/11 à 14H	Comité de rédaction de l'Essor	Interfédé (Namur)
8/11 à 14H	Groupe de travail Missions locales	FeBISP
8/11 à 14H30	Conseil d'administration de la FESEFA	Ligue des Familles
9/11 à 13H30	Conseil d'administration de la CESSoc	Ligue des Familles
9/11 à 15H	RDV à la direction régionale bruxelloise de l'IFPME sur la validation des compétences	rue de Stael, 292B 1180 Bxl
14/11 à 9H	Rencontre sur la validation des compétences	CEFA de St-Gilles
14/11 à 9H	Réunion avec le cabinet Tomas et l'agence FSE concernant les compléments 1999	Cabinet du Ministre Eric Tomas
14/11 à 15H	Groupe de travail sur les AFT	ARPAIJE rue de la Charité, 43
15/11 à 9H	avec la nouvelle direction de l'APAJ	APAJ
15/11 à 15H30	Rencontre FeBISP / syndicats sur la délégation syndicale interassociations et sur l'accord du non marchand	FeBISP
16/11 à 9H	Conseil d'administration de la FeBISP	FeBISP
16/11 à 10H30	Réunion mensuelle FSE	Agence FSE
17/11 à 9H	Journée de travail FeBISP / Service de guidance sur le protocole ORBEm en préparation à la journée d'évaluation	ORBEm
17/11 à 10H	Groupe de travail CESSoc sur les barèmes	Ligue des Familles
17/10 à 14H	Réunion cellule FSE sur le système d'évaluation	Agence FSE
20/11 à 10H	Réunion FeBISP / ORBEm / Bxl Formation et Cabinet Tomas sur le processus d'appel à projet Equal en Région de Bruxelles-Capitale	Cabinet du Ministre Eric Tomas
21/11 à 16H30	Réunion sur les barèmes avec la CESSoc, l'Interfédé et les syndicats	Interfédé (Namur)
22/11 à 12H30	Commission de concertation de la zone centrale	OOTB
22/11 à 14H	Réunion de préparation : analyse de projet de texte pour les Missions locales	FeBISP

23/11 à 9H	Réunion relative à la modification des grilles d'activités annuelles de Missions locales	ORBEm
23/11 à 14H	Rencontre sur la validation des compétences au CEF	Communauté française Bd. Léopold II
24/11 à 8H	Rencontre FeBISP / syndicats / Cabinet Tomas sur l'accord du non marchand	Cabinet du Ministre Eric Tomas
24/11 à 9H30	Rencontre sur la validation des compétences la secrétaire de la Commission Consultative Formation - Emploi - Enseignement.	ave Louise, 166 1000 Bxl
28/11 à 9H	Commission Consultative Formation - Emploi - Enseignement	ave Louise, 166 1000 Bxl
28/11 à 14H	Réunion avec quelques opérateurs concernant le nouveau formulaire de demande de subside	COCOF
29/11 à 10H	Plate-formes locales pour l'emploi	ORBEm (local 620)
29/11 à 12H	Rencontre de travail. Bilan PTP	OOTB
30/11 à 9H30	Commission Consultative Formation - Emploi - Enseignement, groupe de travail sur la validation des compétences	ave Louise, 166 1000 Bxl
30/11 à 12H	Groupe de travail sur les Missions locales	FeBISP

### Agenda des activités de la FeBISP (décembre 2000)

1/12 à 9H	Colloque : " Les outils pédagogiques pour l'alphabétisation et la formation de base des adultes "	rué Omer Thiriar, 232 7100 Saint-Vaast
1/12 à 9H	Journée d'évaluation finale du protocole ORBEm	ORBEm
1/12 à 9H30	Comité de rédaction de Traverses	rué de l'Enseignement, 91 1000 Bxl
4/12 à 12H	Conseil d'administration de la FeBISP	CEFA-UO
4/12 à 13H30	Assemblée générale de la FeBISP	CEFA-UO
5/12 à 10H	Réunion du comité de suivi éducation permanente	FeBISP
5/12 à 11H30	Réunion de travail sur le protocole ORBEm	ORBEm
5/12 à 14H	Réunion groupe de travail Missions locales	Carrefour Formation
6/12 à 13H30	Conseil d'administration de la CESSOC	ACODEV ave du Commerce, 9 (salle A) 1000 Bxl
6/12 à 13H30	Comité de pilotage-formation de la Fédération des Centres de Service Social (FCSS)	rué de l'Enseignement, 91 1000 Bxl
7/12 à 9H	Colloque du Réseau Financement Alternatif	Réseau Financement Alternatif ave Cardinal Mercier, 53 5000 Namur
7/12 et 8/12 à 9H	Congrès : " La reconnaissance et la certification des compétences "	Infopunt Europa (Anvers)
7/12 à 15H	Rencontre avec le Cabinet Tomas (finances FeBISP)	Cabinet du Ministre Eric Tomas
11/12 à 9H	Conseil d'administration de la FeBISP	FeBISP
11/12 à 9H	Rencontre à propos du dossier FSE	CFA
11/12 à 14H	Réunion éducation permanente	CBAI
11/12 à 14H	Réunion FSE - Objectif 3 Wallonie - Bruxelles (Comité de suivi)	Cabinet du Ministre Jean-Claude Van Cauwenberghe

12/12 à 9H30	Groupe sur la validation des compétences avec les AID	MOC chée de Haecht, 579
12/12 à 14H	Commission Consultative Formation - Emploi - Enseignement (groupe extraordinaire de travail sur l'orientation et la détermination)	Bxl Formation
13/12 à 9H	Auditions des OISP : projet FSE objectif 3 régional	Cabinet Ministre Eric Tomas
13/12 à 13H30	Auditions des OISP : projet FSE objectif 3 régional	Cabinet du Ministre Eric Tomas
14/12 à 9H	Auditions des OISP : projet FSE objectif 3 régional	Cabinet du Ministre Eric Tomas
14/12 à 9H30	Plates-formes locales pour l'emploi et la formation : groupe organismes de formations	ORBEm
15/12 à 9H	Auditions des OISP : projet FSE objectif 3 régional	Cabinet du Ministre Eric Tomas
15/12 à 10H	Groupe de travail réfugiés	Piment
15/12 à 10H	Comité de rédaction de l'Essor	Interfédé (Namur)
15/12 à 13H30	Auditions des OISP : projet FSE objectif 3 régional	Cabinet du Ministre Eric Tomas
15/12 à 18H	Réunion Attac sur la pauvreté	rue de l'Enseignement, 91 1000 Bxl
18/12 à 9H	Rencontre avec parlementaires Ecolo pour discuter de leur proposition d'ordonnance par rapport aux Missions locales	Locaux des Ecolos au Parlement
18/12 à 14H	Réunion éducation permanente	CBAI
19/12 à 10H30	Commission Consultative Formation - Emploi - Enseignement	Bruxelles Formation
19/12 à 12H30	Journée d'évaluation finale du protocole ORBEm	ORBEm
20/12 à 9H	Conseil d'administration de la Fesefa	CESEP (Nivelles)
20/12 à 10H30	Préparation de journées de formation avec la FCSS	rue de l'Enseignement, 91 1000 Bxl
21/12 à 10H30	Réunion Interfédé / FeBISP / FSE	Agence FSE
21/12 à 14H	Plates-formes locales pour l'emploi et la formation : groupe organismes d'ISP	ORBEm

## **Expérimentation du protocole Orbem Evaluation**

**Synthèse réalisée par :**

Pierre-Alain Gerbeaux (FeBISP) et Edith De Bauche (ORBEM, service Guidance socioprofessionnelle).

### **1. Historique**

Réunis en groupe de travail durant l'année 98-99, des représentants de l'ORBEM et des Coordinations Locales (Missions Locales) et Régionale (OOTB) ont eu pour objectif d'explorer et de préciser la fonction d'accueil exercée par les partenaires coordinateurs (fonction accueil confortée par l'ORBEM dans le cahier des charges coordinateurs) en abordant la question par le montage d'un réseau pour l'accueil du public " DENI " (annexe n° 1).

L'objectif premier du groupe a été l'élaboration commune d'un protocole d'accueil accompagné d'un préambule (annexe n° 2 et n° 3). Cet outil visait à permettre la transmission d'informations nécessaires à l'ORBEM, en tant que gestionnaire du parcours d'insertion, dans les situations où le parcours s'initie au départ d'un partenaire. Sa conception avait pour but de formaliser une procédure commune de questionnement qui soit systématique.

Par la suite, les opérateurs de formation ont souhaité être associés à cette réflexion.

Avant d'envisager une généralisation de cette procédure, une période d'expérimentation du protocole a été instaurée.

Pendant cette période, des rencontres entre partenaires avaient pour but d'analyser le protocole de manière concrète sur base des accueils effectués par les différents opérateurs, francophones et néerlandophones.

La gestion des informations reçues au sein de l'ORBEM était réalisée, pour la phase expérimentale, par le service de guidance socio-professionnelle.

L'expérimentation était prévue selon les modalités pratiques suivantes (texte repris de la fiche technique d'expérimentation transmise à l'ensemble des opérateurs) :

- Elle s'effectuera pendant 6 mois à dater du 01/02/2000. Le délai entre l'envoi du protocole pour avis à l'ORBEM et la réception de l'avis demandé est de 14 jours.
- L'envoi du protocole par le partenaire ne s'effectuera que lorsqu'une orientation se dessine et que la transmission d'info s'avère pertinente pour le DE. Le transfert d'info s'effectuera via un support papier et par l'intermédiaire du fax. A terme, l'objectif sera d'échanger des informations via l'outil informatique.
- Tout échange d'informations se fera avec l'accord du demandeur d'emploi, en respectant les règles de la confidentialité et de la protection de la vie privée.
- Tout accueil effectué par un partenaire, sera à moyen terme, encodé dans l'outil informatique "IBIS".

- Des réunions mensuelles réunissant les représentants des partenaires et les services concernés de l'ORBEm seront organisées afin d'opérationnaliser ces transferts d'informations et de traiter les concepts méthodologiques.
- Une adaptation du protocole pourra donc être envisagée tout au long du "testing" ainsi qu'à l'issue de celui-ci.
- La communication de ces informations permettra à long terme d'extraire toutes les données utiles aux grilles d'évaluation demandées par le Service Partenariat.

## 2. Etat des lieux

Sur base de la liste envoyée en date du 21/12/99, 22 partenaires se proposaient d'être " testeurs " du protocole.

Sur la période d'expérimentation de février 2000 à fin octobre 2000, 14 partenaires se sont réellement impliqués et **334** protocoles furent envoyés. **326** concernant des demandeurs d'emploi inscrits (dont 21 passifs et 304 actifs) et **9** concernant des non inscrits.

### Répartition par partenaires :

<b>PARTENAIRES</b>	<b>ACTIFS</b>	<b>PASSIFS</b>	<b>DENI</b>	<b>TOTAL</b>
<b>M.L. Schaerbeek</b>	12	1	0	<b>13</b>
<b>M.L. Bruxelles Ville</b>	8	2	0	<b>10</b>
<b>M.L. Forest</b>	27	9	2	<b>38</b>
<b>M.L. Anderlecht</b>	6	0	0	<b>6</b>
<b>M.L. St. Gilles</b>	2	0	0	<b>2</b>
<b>AMIS</b>	15	1	1	<b>17</b>
<b>Collectif Alpha</b>	8	0	1	<b>9</b>
<b>GAFFI</b>	3	0	1	<b>4</b>
<b>COBEFF</b>	143	1	1	<b>145</b>
<b>CASI-UO</b>	14	2	1	<b>17</b>
<b>CFPAS</b>	11	0	1	<b>12</b>
<b>Après</b>	5	2	1	<b>8</b>
<b>Piment</b>	26	2	0	<b>28</b>
<b>Proforal</b>	24	1	0	<b>25</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>304</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>334</b>

### Qui sont les DENI ?

- 4 personnes en demande de régularisation.
- 1 détenu.
- 3 mauvaises utilisations protocole - pas assez d'info pour identifier.
- 1 Hors CEE, 36 ans, sans revenu.

Nous avons pu sérier quatre objectifs principaux d'utilisation du protocole :

- Acter un accueil et une guidance individuelle (Mission Locale ou opérateur de guidance).
- Acter une entrée en formation ou en stage de détermination.
- Acter une orientation vers un organisme de formation (assez rare).
- Acter un refus d'entrée en formation et une réorientation vers un partenaire (service guidance de l'ORBEm, Mission Locale, Organisme de formation).

Quelque soit l'objectif visé, le contenu des protocoles s'est avéré extrêmement variable d'un opérateur à l'autre (néanmoins nous avons perçu une cohérence d'utilisation entre les accueillants d'un même opérateur).

Les différences portent sur plusieurs éléments ou rubriques du protocole :

- Indication de l'objectif : distinction entre l'objectif d'insertion professionnelle et l'objectif d'insertion sociale. En cas de préconisation d'une recherche d'emploi, le métier visé n'est pas toujours indiqué.
- Motivation de l'objectif professionnel : argumentation précise ou au contraire absence d'explication. Il est souvent difficile de faire le lien entre l'objectif visé et la proposition d'action.
- Indication d'un échéancier : les différentes étapes pour atteindre l'objectif sont mentionnées et parfois argumentées (explication de la pertinence de l'orientation définie ou des pistes d'orientation proposées). Les multiples entretiens individuels réalisés et leur dates sont généralement précisés.
- Mention des entretiens et tests effectués : mais le résultat, le contenu ou encore les critères sont rarement indiqués de sorte qu'il est difficile de comprendre en quoi l'acceptation ou le refus en formation est pertinent.
- Piste de réorientation : elle est généralement mentionnée (" réorientation vers le service Guidance de l'ORBEm, vers une Mission Locale "). Mais on ne peut savoir si l'accueillant a pris contact avec une personne précise (échange téléphonique par exemple), si la personne s'est présentée chez le partenaire, si l'accueillant a obtenu un feed-back de la part de la personne ou du partenaire.

### **3. Explications concernant ces résultats**

#### **3.1 Introduction**

L'expérimentation a démarré lentement, peu de partenaires opérateurs ont commencé à utiliser ce document à partir du mois de février. Dès lors, nous avons peu de matière et de points à discuter lors des premières rencontres FeBISP/ORBEm.

Lors des réunions internes à la FeBISP, certains accueillants n'avaient pas compris l'objectif et la procédure à suivre ; d'autres se montraient très réticents à l'utilisation d'un tel document qui devait être transmis à l'ORBEm. A plusieurs reprises, les travailleurs de la FeBISP en charge de ce dossier ont élaboré des mémos et des notes pour réexpliquer les objectifs et le processus de l'expérimentation.

Fin avril, la FeBISP a donc décidé de procéder à des entretiens individuels auprès de chaque opérateur testeur en accord avec eux<sup>1</sup>.

#### **3.2 Liste exhaustive des causes exprimées**

Au travers de ces entretiens et des rencontres qui se sont poursuivies avec le service Guidance, les points suivants sont apparus.

##### **3.2.1 Retards liés à l'organisation de l'opérateur**

---

<sup>1</sup> **Opérateurs rencontrés (au 07/06/2000) :**

Proforal, CFPAS, Mloc Forest, ISPAT, Boulot Asbl, Mloc Schaerbeek, Mloc Anderlecht, Mloc St-Gilles, CF2 mille, APRES, Mloc Etterbeek, Le Piment, CF Bonnevie, Collectif Alpha, Mloc St-Josse.

- Difficultés matérielles : rénovation ou réaménagement des locaux entraînant une détérioration des conditions matérielles de travail et d'accueil du public. Plusieurs déménagements en un laps de temps très court entraînant une baisse de fréquentation.
- Nouvelle constitution ou réorganisation de l'équipe, fonctionnement temporaire en sous-effectif. Changement complet de l'équipe dirigeante en quelques mois.
- Début de formation retardé.
- Absence de public (pour les centres de formation qui ont eu des entrées en janvier et dont les prochaines se situent en septembre/octobre). Public de passage à la recherche d'une information précise (notamment pour les formations : depuis que les Missions Locales n'ont plus la base de données de Carrefour- Formation, elles doivent envoyer les personnes vers cette structure ; par la suite, les personnes ne reviennent pas à la Mission Locale).
- Public ne désirant pas signer de protocole. Mais de quelle manière, avec quels arguments a-t-il été présenté et proposé ?
- Démarche de l'expérimentation imposée par la direction sans une réelle explication à l'équipe des accueillants.
- Priorité donnée à d'autres actions : stage de détermination, sélection pour des formations.

### ***3.2.2 Retards liés à l'incompréhension de l'expérimentation et des acteurs ou à la résistance au changement***

- Perception négative de la démarche et de l'ORBEM. Vision du rôle et du cadre d'action du conseiller en insertion. " Celui-ci n'est pas mandaté pour contrôler les DE (c'est le rôle de l'ORBEM), ni pour relancer les DE sur les démarches qu'ils font (attitude intrusive). Le protocole induit un changement de nature de la relation entre le DE et l'accueillant (crainte d'être perçu comme agent de contrôle). La signature est perçue par certaines personnes comme un élément de contrainte ; " elle évoque des formulaires administratifs de type CPAS, bail, crédit qui ont conduit la personne à des situations parfois dramatiques " .
- Crainte de l'usage des renseignements transmis à l'Orbem.
- Oubli de présentation du protocole (" pas le réflexe ").
- Renforcer le contrôle opéré envers les personnes.
- Déléguer le rôle de contrôle de l'Orbem aux opérateurs partenaires.
- Incompréhension de certains demandeurs d'emploi : pourquoi informer l'ORBEM puisqu'il sera de toute façon mis au courant ? Pourquoi demander son avis à l'ORBEM puisque la formation débute dans moins d'une semaine ou qu'elle est déjà commencée ? Cette seconde question a été relevée dans un centre où, de part le fonctionnement des actions et de l'équipe, le protocole était présenté peu avant ou peu après l'entrée en formation.
- D'autres demandeurs au contraire étaient ravis que l'ORBEM puisse être informé des démarches qu'ils entreprenaient.

### ***3.2.3 Surcharge administrative***

- Le protocole est perçu comme un simple outil administratif en plus de la fiche d'inscription propre à l'opérateur et de celle pour Bruxelles Formation. L'ORBEM émet le même constat dû au trop faible nombre de référents pour traiter les protocoles. Conséquence inévitable, ils n'ont pas pu tenir le délai de 14 jours prévu pour donner un feed-back à l'opérateur testeur à propos des accueils et des orientations réalisés.
- La procédure du protocole est conséquente, peu valorisante pour l'accueillant et le conseiller ORBEM (sentiment d'être un " gratte-papier "). Le délai de rédaction et de signature s'avère difficile à respecter : si le document est rédigé et signé après l'entrée en formation, l'Orbem ne peut qu'entériner le fait que la personne débute une formation.

- Il semble que trop d'objectifs aient été assignés au protocole, alors qu'au début il visait à formaliser une procédure commune de questionnement relative à l'accueil et/ou l'orientation du DE (volonté de disposer d'un outil pédagogique commun).

### **3.3 Aspects positifs de l'expérimentation exprimés par les opérateurs testeurs**

- Informer l'Orbem des démarches effectuées par les demandeurs d'emploi.
- Faciliter la circulation des DE entre opérateurs (leur éviter de passer plusieurs fois des tests similaires). Mais cela suppose déjà de travailler avec un cahier des charges des pré-requis commun ainsi que des batteries de tests communes ou similaires. Ce qui suppose auparavant que les opérateurs soient prêts à confronter leurs outils.
- Faciliter l'inscription du DE à l'Orbem.
- Assurer une liaison entre les opérateurs : faciliter la formalisation de l'orientation et de la réorientation, identifier des référents et obtenir un feed-back (la personne s'est bien présentée, a été retenue...).
- Permettre à la personne de prendre conscience de ses droits et devoirs en tant qu'usager du Parcours d'Insertion. Lui permettre d'avoir un document personnel (type "fil conducteur").
- Permettre à la personne d'avoir une possibilité d'orientation, quelque soit la "porte d'entrée" dans le dispositif. Acter la première étape dans le Parcours d'Insertion.
- Faciliter la cohérence de l'élaboration du parcours d'insertion de chaque personne.
- Obtenir une traçabilité des démarches entreprises par le DE, même si aucune solution n'aboutit.
- Identifier des problèmes structurels : manque de place en formation, date d'entrée trop éloignée, manque de passerelles entre les formations.
- Eviter à la personne de répéter plusieurs fois les mêmes renseignements lors de l'accueil chez un opérateur.
- Introduire délicatement la notion d'échange d'informations entre l'opérateur et l'Orbem. Faciliter la connaissance du Parcours d'Insertion antérieur de la personne.
- Obtenir une reconnaissance par l'ORBEM du professionnalisme des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle.

Suite à ces constats, il a été décidé de prolonger la période d'expérimentation de 2 mois (soit jusqu'au 31 octobre 2000) et d'utiliser 2 modèles de protocole : un pour les DENIs (la première version) et un autre pour les DE inscrits (annexe n° 4). La seconde version, allégée, mettait davantage l'accent sur la motivation de la demande de la personne, sur son objectif professionnel/social, et réduisait les données administratives demandées. Dans le même temps, nous avons ajouté un feuillet destiné au suivi de la personne afin d'utiliser le protocole comme un outil de liaison entre opérateurs, de pouvoir obtenir un feed-back et faciliter la mission d'accompagnement de l'accueillant. Ainsi lorsqu'une orientation était faite vers un autre opérateur, il était possible de lui transmettre le protocole pour l'informer que telle personne viendrait à une phase d'information collective, à un entretien... En cas d'absence du DE, l'orientateur pouvait ainsi être informé et recontacter le DE pour poursuivre l'accompagnement en confrontant la personne aux démarches qu'elle fait ou ne fait pas. Bien entendu, cela supposait au préalable que les accueillants acceptent cette conception pédagogique de l'accompagnement.

## **4. Problèmes décelés et posés par l'expérimentation**

L'expérimentation du protocole a mis en exergue plusieurs questionnements. Au terme de la période de 10 mois, une journée d'évaluation finale a été organisée et animée conjointement par l'ORBEm et la FeBISP (le 19/12/2000). Nous avons proposé aux personnes invitées de réfléchir aux concepts suivants : l'accueil, la porte d'entrée, la détermination du projet professionnel, l'accompagnement, le rôle de gestionnaire du Parcours d'Insertion. Au préalable, un courrier leur était parvenu avec des propositions de " définitions-martyres " afin qu'ils puissent entamer leur réflexion (annexe n° 5).

Cette rencontre a permis de réaliser que des concepts de base du secteur de l'Insertion SocioProfessionnelle ne recouvraient pas la même réalité selon les opérateurs. Nous avons repris ci-dessous les définitions proposées par les participants.

### **L'Accueil**

- Il consiste en un ou plusieurs entretiens visant à analyser la demande (ML).
- Le 1er accueil est le 1er contact avec la personne, il sera suivi d'une réunion d'information collective (appelée module d'accueil) ; ce n'est qu'ensuite, qu'il y a constitution d'un groupe de stagiaires (OF).
- Le 1er contact est téléphonique et vise à inscrire la personne à une séance d'information collective. Puis il y a une 1/2 journée de remise en route, puis sélection des candidats, puis démarrage de la formation (OF).
- L'accueil, c'est recevoir la personne, prendre en compte sa demande et partir de celle-ci pour identifier son vécu, ses expériences ; ensuite l'accueil visera à l'orienter (ou la réorienter).

### **La Porte d'entrée**

Accord sur la définition proposée. Mais il convient de distinguer la " Porte de rentrée " : quand une personne est déjà entrée dans une phase du Parcours d'Insertion quelque temps plus tôt, qu'elle en est sortie et qu'elle y revient.

Autre interrogation : tout opérateur d'ISP peut-il être une Porte d'entrée ? Oui à condition que l'ensemble des partenaires aient une déontologie commune pour éviter d'être juge et partie (cas des OISP qui sont organismes de formation ou des Missions Locales qui organisent des stages de détermination ou des formations).

### **La Détermination**

- Il s'agit d'une phase qui vise à permettre à la personne de définir, de confirmer ou d'infirmer son projet professionnel.
- La détermination se fait tout au long du processus d'alphabétisation.
- La détermination vise à évaluer les compétences de la personne. Mais que signifie " évaluer " ? La simple déclaration de la personne ne permet que de présupposer des compétences. Il conviendra ensuite de les vérifier au moyen d'outils divers (questionnaires, mise en situation...).

### **L'Accompagnement**

Il consiste dans le suivi de la personne : informer la personne, se tenir au courant et la guider dans ses démarches, assurer le relais avec les partenaires ISP ou autres (CPAS, Assistante sociale, avocat...).

Il s'agit d'un suivi pédagogique où l'accueillant est perçu comme référent.

La définition proposée convient mais qui doit être le " référent-coordonateur " ? Les Missions Locales et l'ORBEm peuvent remplir cette fonction car ils sont des partenaires généralistes.

### **Le Gestionnaire du Parcours d'Insertion**

Il convient plutôt de parler de Coordination du PI.

Au niveau administratif et pédagogique , la coordination est assurée par l'ORBEm et Bruxelles Formation (pour les étapes de formation).

Au niveau pratique, pédagogique et psychosocial, ce sont les OISP, les services de l'ORBEm en concertation avec la personne.

## **5. Conclusion**

Avant tout, l'expérimentation a contribué à rapprocher deux types de partenaires qui se connaissaient peu ou mal (exception faite de quelques OISP habitués à collaborer avec les services de l'ORBEm). Cela s'est traduit par une meilleure connaissance réciproque du fonctionnement, du travail et de l'image de chacun.

Mais elle a surtout permis de pointer des questions primordiales pour le travail quotidien des accueillants et pour le travail en réseau des partenaires. La problématique réside dans l'utilisation d'un langage commun mais qui renvoie à des représentations différentes selon les opérateurs et donc des pratiques différentes. En d'autres termes, un même signifiant conduit à plusieurs signifiés. Ces subtilités langagières entraînent différents types de difficultés :

### ***L'objectivation des pré-requis : les connaissances générales, les compétences professionnelles (savoir-faire) et les aptitudes (savoir-être).***

Chaque opérateur dispose de ses propres tests et critères. S'ils ont la même dénomination, les pré-requis ne recouvrent pas la même réalité. Il conviendra de réfléchir à une grille commune entre opérateurs. Le problème est identique pour les connaissances linguistiques.

Il convient donc pour l'avenir de définir un langage commun et une échelle d'évaluation commune entre l'ensemble des partenaires (ORBEm + OISP) : niveaux linguistiques, pré-requis.

### ***Le suivi des personnes***

Il se concrétise également de manière très différente d'un opérateur à l'autre. Actuellement, l'orientation vers un partenaire se fait soit en transmettant quelques adresses de centres de formation (y compris Carrefour-Formation) soit par une prise de contact téléphonique. En règle générale, il y a très peu de feed-back de la part de la structure vers laquelle est orientée la personne ; très peu de retour également de la personne elle-même. Enfin, peu d'opérateurs de formation pensent à réorienter les personnes vers les Missions Locales ou le service

guidance de l'ORBEm. Là encore il serait souhaitable d'élaborer une démarche commune à l'ensemble des partenaires.

### ***Une passerelle vers un avenir proche...***

La journée d'évaluation finale de décembre montre, au travers de l'analyse de quatre concepts-clé, la multiplicité des points de vue et par conséquent des pratiques. Le travail amorcé par l'expérimentation du protocole n'est pas vain, il permettra d'alimenter les discussions des quatre groupes de travail instaurés par l'ORBEm dans le cadre de la constitution des Plates-formes Locales pour l'Emploi et la Formation (CPAS, RAE, Organismes de Formation et ISP). Ces groupes vont en effet réfléchir à la déontologie appliquée, aux opérations et processus d'utilisation du réseau et de l'outil informatique.

# **Annexe n° 4 : note de travail relative aux actions de détermination des Missions Locales**

## **NOTE DE TRAVAIL**

(Contribution du groupe de travail de la FEBISP regroupant les Missions locales)

### **Introduction**

Conformément au Décret relatif à l'insertion socioprofessionnelle de la Commission communautaire française (Cocof), les missions locales mettent en œuvre des actions d'orientation et de détermination professionnelle. Depuis plusieurs mois, Bruxelles Formation mène une réflexion sur cette thématique et ce, en vue de revoir les modalités actuelles d'organisation de ce type d'action.

A cette fin, l'IBFFP a rencontré les missions locales pour réaliser une note de travail consacrée à ce sujet et qui serait adressée au comité de gestion de Bruxelles Formation.

Cette note de travail est actuellement soumise au débat auprès de l'ensemble des missions locales et de la Fédération bruxelloise des organismes francophones d'insertion socioprofessionnelle (Voir doc. 15.06.00). Par ce biais, Bruxelles Formation propose une série de clarifications et de propositions concernant la mise en œuvre de nouvelles modalités de convention pour les actions d'orientation et de détermination professionnelle.

Comme Fédération représentant les organismes d'insertion socioprofessionnelle et donc les Missions locales, nous avons rédigé une contribution qui précise une série de points en réaction à la note de travail de Bruxelles Formation (voir supra). Pour sa réalisation nous nous sommes largement appuyés sur les travaux entrepris par le groupe et sur les différentes notes de travail existantes en la matière.

### **I L'état de la question**

De manière unanime, les Missions locales relèvent que la mise en œuvre d'action d'orientation et de détermination professionnelle est un domaine complexe qui couvre un large éventail d'activités. C'est pourquoi, il est capital d'aborder cette thématique avec méthode en dégagant préalablement les concepts des différentes actions pour ensuite convenir d'une définition répondant à l'évolution des pratiques de terrain.

Actuellement, l'ensemble des Missions locales mettent en œuvre des actions d'orientation et de détermination professionnelles. Dans ce sens, elles répondent aux prescrits du Décret de la Cocof et du cahier des charges qu'elles ont conclu avec Bruxelles Formation.

Sur les dix dernières années, ce type d'action s'est développé et aujourd'hui, on peut affirmer que les praticiens ont non seulement une bonne connaissance des spécificités du public mais également une bonne maîtrise de la pédagogie considérée comme «alternative». Par pédagogie «alternative» on entend que les praticiens ont affiné leurs méthodes en fonction des spécificités de leur public et qu'ils ont développé une pédagogie adaptée aux objectifs d'un tel module.

Sur la base de la définition du Décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle, un premier débat de fond devrait être mené avec les pouvoirs publics en vue de considérer et de reconnaître que ce type d'action peut avoir un caractère «innovant et alternatif» puisque ce processus de détermination est construit principalement sur le développement de la personne.

Dans le cas des modules d'orientation et de détermination et, de ce type de pédagogie, les praticiens développent des stratégies, des outils qui sont essentiellement centrés sur la personne et sur son évolution dans un processus de remobilisation et de dynamique de groupe. Notamment en travaillant l'impact de cette dynamique sur les individus.

Les débats menés avec Bruxelles Formation et avec les Missions locales ont démontré la richesse et la diversité des outils utilisés dans ce type de processus. Bien trop souvent cette diversité d'actions pose question aux administrations, ce qui pourrait mettre en doute l'efficacité de l'opérateur ou la qualité du service rendu auprès du demandeur d'emploi.

Ce questionnement est légitime et les praticiens en sont pleinement conscients et ont un devoir de se la poser régulièrement comme «auxiliaire de la fonction publique». Néanmoins, il serait dommage tant pour les opérateurs que pour le public que dans un souci de clarté et de modélisation on soit obligé d'uniformiser des actions qui trouvent précisément leur richesse et leur originalité dans leur diversité.

## **II Les conséquences de l'application des nouvelles modalités**

Cette partie aborde les principales conséquences qu'entraîneraient les nouvelles modalités de conventionnement pour les actions d'orientation et de détermination professionnelle proposées par Bruxelles Formation (voir supra). Elles portent sur deux volets qui sont la méthodologie et le volume d'heures à justifier pour le prochain conventionnement avec l'IBFFP.

### *1. Au niveau de la méthodologie proposée dans la note de Bruxelles Formation*

La principale remarque des praticiens porte sur le «découpage en phase» proposé par Bruxelles Formation. En effet, celui-ci ne semble pas assurer une réelle souplesse et flexibilité dans sa réalisation. Pour les opérateurs, cet aspect est très important puisqu'il permet de mieux répondre aux attentes et à la progression des personnes reprises dans ces modules. De plus, il existe une certaine confusion sur la définition des concepts et sur la nature des tâches qui devraient structurer ces phases.

### *2. Au niveau du volume horaire.*

Sur base de ces nouvelles propositions, on constate qu'une série de Missions locales (Saint-Gilles, Schaerbeek, Saint-Josse, Bruxelles-Ville, Forest) ne pourront plus assurer leurs conventionnements actuels. En effet, pour certaines cela se traduit par une perte d'heures conventionnées (si elles justifient plus de 200 heures) pour d'autres elles ne rentrent plus du tout dans les nouveaux prescrits, puisqu'elles n'arrivent pas à justifier le minimum de 150 heures programme conventionné). Dans le second cas, accroître le volume horaire signifierait diminuer le nombre de stagiaires et/ou le nombre annuel de session, diminuant ainsi les subsides octroyés par l'ORBEM (sur base non pas du volume d'heures mais du nombre de participants). Cependant, des heures sont effectuées sous un label «autres actions» ; quel type de statut est attribué à ce nouveau label ? Quelle est l'argumentation de Bruxelles Formation pour ne plus reprendre ce nombre d'heures dans le module?

### III Propositions

Sur base de ce constat, les Missions locales souhaitent soumettre au débat, une série de propositions d'aménagement qui rencontreraient majoritairement les attentes de Bruxelles Formation. Ces propositions portent sur :

*1. L'acceptation du volume d'heures de base proposé par Bruxelles Formation (min 150 heures-max 200 heures).*

Néanmoins, il s'agira de prévoir une procédure de révision de la convention par l'opérateur s'il peut justifier une série de critères pédagogiques (voir «autres actions») qui fassent apparaître la pertinence de revoir son volume d'heure initial, tant au niveau de l'augmentation ou de la diminution de son quota d'heures. Il est évident que cette révision doit s'inscrire dans un processus de cohérence méthodologique entre les différentes Missions locales.

*2. L'acceptation des concepts généraux définis dans la note de Bruxelles Formation tout en émettant des réserves quant au découpage proposé.*

L'ensemble des Missions locales insiste sur la nécessité de bien clarifier et de comprendre la signification des concepts et la portée des outils utilisés par les praticiens auprès du public. Trop souvent, la méconnaissance et la diversité des outils déconcertent les pouvoirs publics.

Pour la réalisation de ce type de module, nous proposons de reprendre les «concepts généraux» repris dans la note de l'IBFFP pour la construction du module et de considérer cela comme le socle de base incontournable. Par contre, pour l'aspect temporel, nous proposons que le présent découpage soit revu afin de rencontrer la souplesse et la flexibilité réclamées par le public. De plus, ce découpage devrait privilégier comme axe transversal la progression et la mise en mouvement de la personne au sein de ce processus de détermination.

2.1 Pour ce faire, il est proposé que le mode d'action sociopédagogique représente au moins 50 % du volume global d'heures consacré à cette action, c'est-à-dire qu'il soit le socle de base du module. Et que les autres modes d'action (psychosocial/santé, socioculturel et informatif) couvrent les 50 % restant du volume d'heures global et ce, en permettant à l'opérateur de ventiler ce nombre d'heures restant en fonction des attentes des individus et de la dynamique de groupe.

2.2 D'autre part, concernant les outils, il s'agira d'instaurer une batterie d'outils qui «garantisse» la pertinence de l'action. Ces outils seraient mis à disposition des opérateurs sous forme d'une base de données qui leur permettrait de trouver un matériel adapté aux demandes et attentes du public. Il est évident que ce matériel serait analysé et utilisé en étroite collaboration avec les pédagogues de Bruxelles Formation et resterait la propriété collective de l'ensemble des acteurs.

2.3 En vue de continuer la réflexion sur cette thématique, nous proposons également qu'un groupe de travail permanent se mette en place à l'initiative de Bruxelles Formation. Celui-ci regrouperait les praticiens des Missions locales et de Bruxelles Formation concernés par ce type d'action.

### *3. Les questions administratives*

Elles sont de deux ordres :

3.1 Concernant le volume d'heures global prévu pour les missions locales dans le cadre de la mise en œuvre des actions récurrentes. Aujourd'hui, il est actuellement de 7150 heures par mission locale. En vue de consolider le développement des activités des missions locales, nous proposons que ne soit pas repris dans ce volume d'heures, ce qui est consacré au montage de projets innovants (pour lequel un volume d'heures pourrait être déterminé).

3.2 Concernant le statut des stagiaires pendant la période considérée comme «autres actions». Pendant cette période, Bruxelles Formation ne reconnaît pas ce type d'actions développées dans le cadre de son conventionnement. Dès lors, qu'en est-il du statut des stagiaires et comment sont-ils répertoriés par Bruxelles Formation ?

## **Annexe n° 5 : Les ordres du jour de l'AG et les présences**

### **Assemblée générale du 10 janvier 2000**

#### **1. Ordre du jour & P.V.**

- 1.1. Proposition d'ordre du jour
- 1.2. Approbation du P.V. de l'A.G. du 06/12/99

#### **2. Statuts de la FeBISP (changement du statut d'association de fait en Asbl).**

#### **3.FSE. La question des financements FSE - première partie 2000.**

#### **4. Relations sociales - négociation avec les syndicats.**

#### **5. Constitution de la FESEFA - Suite.**

#### **6. Journée d'évaluation FeBISP + rapport d'activités 1999.**

#### **7. Divers**

- 7.1. Manifestations du non-marchand.
- 7.2. Proposition d'une 1/2 journée d'étude sur le programme Equal - Plan Emploi Jeunes avec le Cabinet E. Tomas

### **Assemblée générale du 7 février 2000**

#### **1. Ordre du jour & P.V.**

- 1.1. Proposition d'ordre du jour
- 1.2. Approbation du P.V. de l'A.G. du 10/01/2000

#### **2. Constitution de la Fédération des Employeurs de l'Education Permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA)**

#### **3. Rapport financier 1999 et adoption d'un budget 2000**

#### **4. Transformation de la FeBISP en Asbl**

#### **5. Financement du FSE 2000**

#### **6. Protocole Orbem**

#### **7. Divers**

- 7.1. Adhésion de l'Asbl « Les Petits Riens »- Centre Horizon
- 7.2. Journée d'évaluation de la FeBISP du 13/03/2000

### **Assemblée générale du 3 avril 2000**

#### **1. Ordre du jour**

#### **2. Bilan et perspectives, au-delà de la journée d'évaluation du 13/3/2000**

- 2.1. Leçons/axes se dégageant des débats du 13 mars 2000 en terme de priorités pour les missions et le fonctionnement de la FeBISP.
- 2.2. Situation et évolution de l'équipe de la FeBISP.

#### **3. FESEFA**

Mise en place de la Fédération des employeurs des secteurs de l'Education Permanente et de la Formation des Adultes.

3.1. Buts et enjeux de la FESEFA pour les organismes d'ISP

3.2. Modalités de fonctionnement et de financement (implication pour la FeBISP et ses membres)

#### **4. Transformation de la FeBISP en Asbl**

#### **5. Divers**

- 5.1. Accueil des demandeurs d'asile dans nos formations.
- 5.2. Manifestation du non marchand
- 5.3. Appel à collaboration pour l'Insertion
- 5.4. Information sur le programme EQUAL

### **Assemblée générale du 8 mai 2000**

#### **1. Ordre du jour & P.V.**

- 1.1. Proposition d'ordre du jour
- 1.2. Approbation du P.V. de l'A.G. du 08/05/00

#### **2. Présentation du projet de l'ORBEM de mise en place d'un « Réseau de plates-formes locales pour l'emploi »**

#### **3. Protocole ORBEM**

#### **4. Election du prochain comité de pilotage**

#### **5. Divers**

- 5.1. Renouvellement de certains postes de l'équipe.
- 5.2. Nouvelles adhésions :
  - Centre Horizon (AFT) de l'Asbl « Les Petits riens »
  - Synergon (Laboratoire d'Ergologie de l'ULB)
  - Molenbeek Formation (AFT)
- 5.3. Calendrier des activités importantes du mois de mai 2000

### **Assemblée générale du 5 juin 2000**

#### **1. Ordre du jour & P.V.**

- 1.1. Proposition d'ordre du jour
- 1.2. Approbation du P.V. de l'A.G. du 08/05/00

#### **2. Table ronde sectorielle et manifestation du 6 juin pour le secteur socioculturel**

- point d'information sur la situation générale des négociations avec les gouvernements dans le non marchand.
- situation spécifique à Bruxelles. Début des négociations de la table ronde du secteur ISP Perspective d'une table ronde bruxelloise concernant l'emploi du non marchand
- examen et adoption du « protocole général » entre la FeBISP et les organisations syndicales.

#### **3. Délégations syndicales inter-associations**

#### **4. Points de suivi importants**

- 4.1. Mise en place d'une procédure de régulation du dispositif ISP
- 4.2. Evolution de la situation des Missions locales
- 4.3. Collaboration avec l'Interfédération
- 4.4. Situation du FSE

### **Assemblée générale du 3 juillet 2000**

#### **1. Ordre du jour & P.V.**

- 1.1. Proposition d'ordre du jour
- 1.2. Approbation du P.V. de l'A.G. du 05/06/00

#### **2. Accord bruxellois sur le non marchand**

#### **3. Situation du financement FSE 1999 et 2000**

#### **4. Echange de vues à propos de la journée d'étude FeBISP du 25 mai 2000**

#### **5. Education permanente (stagiaires)**

## **6. Divers**

- 6.1. Point d'info sur les conventions entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Forest dans le cadre de la lutte contre les bandes urbaines.
- 6.2. Equal
- 6.3. Nouveaux membres
- 6.4. Réseau ORBEm
- 6.5. Recherche active d'emploi (RAE)
- 6.6. Détermination Missions locales
- 6.7. AFT

## **Assemblée générale du 4 septembre 2000**

### **1. Approbation du P.V. du 3/7/00 & ordre du jour.**

**2. Présentation de Nathalie Ista**, nouvelle collaboratrice qui occupera la fonction d'attachée pédagogique en remplacement d'Anne Gauthier.

**3. Rappel de l'importance des mandats à l'A.G.** et de soigner la circulation des courriers et des infos dans votre association.

### **4. Suites de l'accord du Non Marchand.**

Évolution, procédure de négociations et mandats.

Enquête sur l'emploi et les rémunérations de notre secteur.

### **5. Évaluation et réforme du dispositif ISP.**

Le Cabinet a confié une mission générale d'évaluation de tout le dispositif dans ses différents aspects (réglementaire, financier, institutionnel, programmes, agréments des opérateurs, etc.) à la COCOF. Cela répond à une demande insistante de notre fédération. Nous serons associés à ce processus, mais nous devons mettre en place un processus pour fixer les points de vue à défendre dans ce cadre. Dans ce cadre, Bruxelles-Formation nous invite également à redéfinir l'ensemble de nos relations avec eux.

### **6. Perspectives d'évolution de l'équipe.**

Lancement d'une procédure de recrutement interne pour un poste au sein de l'équipe FeBISP.

### **7. FSE.**

Informations et prise de position quant au complément 99

### **8. Relations sociales.**

Mandats à pourvoir pour le bureau de concertation et mise en place de la délégation inter-associations.

### **9. Rapport fonctionnement FESEFA et CeSSOC. Adhésions FESEFA**

### **10. Divers/Suivi.**

10.1 groupe de travail "détermination"

10.2 groupe de travail "protocole ORBEm"

10.3 Equal

## **Assemblée générale du 2 octobre 2000**

### **1. Approbation du P.V. du 4 septembre 2000 et ordre du jour**

### **2. La validation des compétences**

### **3. Evaluation du dispositif ISP**

### **4. Vers une grille des fonctions dans le secteur ISP**

### **5. Points d'information et de suivi**

5.1 Nouvelles procédures FSE

5.2 Avancement de l'enquête "emploi"

5.3 Plan de travail, éducation permanente

## **Assemblée générale du 6 novembre 2000**

- 1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 2 octobre 2000 et ordre du jour**
- 2. Les suites de l'accord du non-marchand à Bruxelles.**
- 3. Relations avec la FESEFA et la CESSOC.**
- 4. Equipe FeBISP. Suite de l'appel à candidature interne qui s'est clôturé fin septembre, proposition du CA à l'A.G.**
- 5. Divers**
- 6. A.G. statutaire** : adhésion d'Info-sourds

## **Assemblée générale du 4 décembre 2000**

- 1. Approbation de l'ordre du jour et du PV du 6 novembre 2000 (cf annexe 1)**
- 2. Structuration de l'équipe avec l'arrivée de Suzanne Beer. (cfr annexe 2)**
- 3. Fonds social européen (cfr annexe 3)**
  - 3.1 le petit « complément » dans les dépenses 1999
  - 3.2 les montants réservés pour 2000-2001 et la procédure d'affectation prévue à Bruxelles
  - 3.3 la programmation 2002-2003 : comment la procédure va être lancée
  - 3.4 infos techniques sur les nouvelles procédures et les démarches de préfinancement
- 4. Points de suivi:**
  - 4.1 Relations avec IBFFP, quid des conventions « nouveaux » projets ?
  - 4.2 infos sur le groupe de travail Missions locales
  - 4.3 infos sur le groupe de travail AFT
  - 4.4 mise en place d'un groupe de travail « les demandeurs d'asile et l'ISP »
  - 4.5 réseau des plateformes locales pour l'Emploi
  - 4.6 le protocole Orbem
  - 4.7 UPEDI

## **Assemblée générale statutaire ordinaire du 5 juin 2000**

1. Election du Conseil d'administration

## **Assemblée générale statutaire ordinaire du 3 juillet 2000**

1. Demande d'adhésion de nouveaux membres

## **Assemblée générale statutaire ordinaire du 4 septembre 2000**

1. Information des décisions du Conseil d'Administration :
  - Désignation de la Présidence, du secrétaire et de la trésorière au sein du C.A.
  - Mandat d'administrateur délégué
2. Demande d'adhésion de nouveaux membres

## **Assemblée générale statutaire ordinaire du 4 décembre 2000**

1. Fixation du niveau de cotisation 2001
2. Élection d'un administrateur
3. L'adhésion d'Info-sourds asbl
4. Demande d'adhésion du CIRE